

2023



la maison
de la petite enfance - Clermont

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

MULTI-ACCUEIL
DU CLERMONTOIS



santé
famille
retraite
services

Mise à jour adoptée par le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes du Clermontois le 15 décembre 2022.



PAYS DU CLERMONTOIS

Sommaire

3/	PARTIE 1 : LE PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE
3/	1. Les modalités d'intégration de l'EAJE dans son environnement social
6/	2. Les dispositions prises pour l'accueil des familles en parcours d'insertion sociale et professionnelle
6/	3. La participation des familles à la vie de l'EAJE et le soutien à la parentalité
7/	4. La démarche en faveur du développement durable
8/	PARTIE 2 : LE PROJET EDUCATIF
9/	1. La MPE : un lieu de vie
10/	2. L'inter-âge
10/	3. Les valeurs et les pratiques
17/	4. La place des parents
19/	PARTIE 3 : LE PROJET D'ACCUEIL
19/	1. Le contexte
19/	2. Les accueils proposés
19/	3. Les modalités d'inscription
20/	4. Les conditions et modalités d'accueil
22/	5. Les prestations
22/	6. L'accueil des enfants à besoins spécifiques
24/	7. L'encadrement de la structure et des enfants
27/	8. La professionnalisation des équipes

AVANT-PROPOS

Le Code de la Santé Publique (CSP) régit le fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE). Le gestionnaire s'assure de la bonne application de ces dispositions à tout moment.

La législation prévoit que chaque EAJE doit disposer d'un Projet d'Etablissement (PE) (R2324-29 du CSP). Ce projet doit être actualisé aussi souvent que nécessaire et au moins une fois tous les 5 ans, avec la participation du personnel (R2324-31-IV du CSP).

Conformément à cette réglementation, le présent projet d'établissement de la Maison de la Petite Enfance à Clermont se compose de trois parties :

- un projet social et de développement durable
- un projet éducatif
- un projet d'accueil

Chaque paragraphe de ce projet d'établissement présentera la volonté des élus du Clermontois, les objectifs défendus pour les familles, les modes opérationnels pour offrir aux usagers un service public de la petite enfance de qualité.

La Charte Nationale d'Accueil du Jeune enfant intègre la rédaction de ce projet d'établissement et permet un angle de travail répondant aux 10 principes énoncés ci-après :

- 1) Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille
- 2) J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
- 3) Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- 4) Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
- 5) Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- 6) Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
- 7) Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
- 8) J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
- 9) Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.

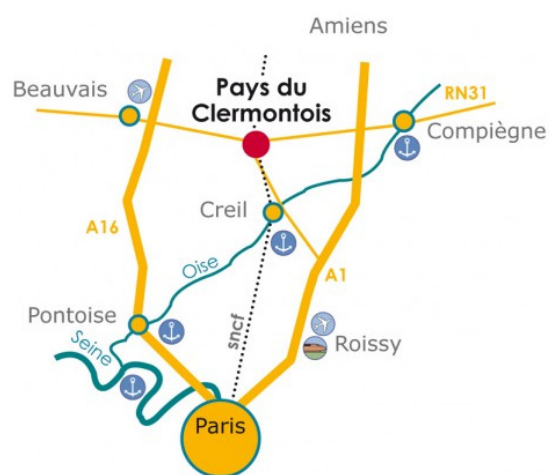
10) J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien informées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

PARTIE 1 : LE PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Les modalités d'intégration de l'EAJE dans son environnement social

• Une inscription territoriale dans une logique de bassin

Le Clermontois, fort de sa position géographique au cœur du département de l'Oise, se caractérise par un dynamisme démographique et économique. Rurale du point de vue de ses paysages, la Communauté de communes du Clermontois, proche des principales villes et des grands axes de circulation de l'Oise, constitue pourtant un territoire essentiellement sous influence urbaine.



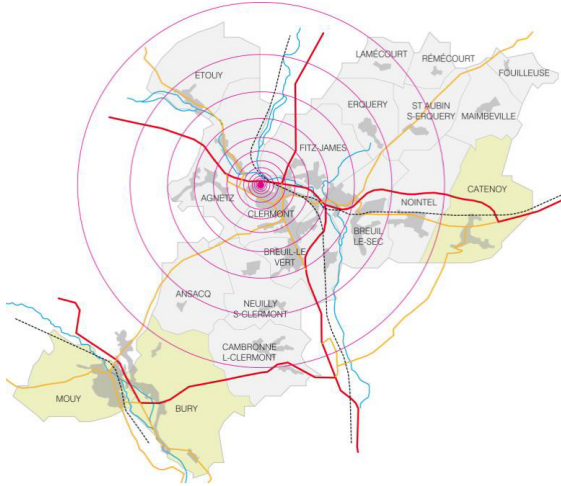
L'agglomération de Clermont, formée par Clermont, Breuil-le-Vert, Agnetz, Fitz-James et Breuil-le-Sec constitue le noyau central urbain du territoire qui concentre les trois quarts de la population et 94% de l'activité économique. Les 11 autres communes ont préservé leur caractère rural. Proches des principaux axes de communication du département, ces communes subissent néanmoins en plus de l'attraction de Clermont, celle des pôles économiques environnants, Creil, Paris, et dans une moindre mesure Beauvais, et Compiègne.

• 18 communes, au cœur de l'Oise

La Communauté de communes du Clermontois, ou Pays du Clermontois, regroupe 18 communes et s'étend sur 149 kilomètres carrés, au cœur du département de l'Oise, dans la partie sud de la région Hauts-de-France. La population du Pays du Clermontois représente 38.105 habitants (population légale 2022), la plus petite commune compte

76 habitants, la plus importante, Clermont en compte 10.398.

Les communes du Pays du Clermontois : Agnetz, Breuil-le-Sec, Breuil-le-Vert, Bury, Catenoy, Cambronne-les-Clermont, Clermont, Erquery, Etouy, Fitz-James, Fouilleuse, Lamécourt, Maimbeville, Mouy, Neuilly-sous-Clermont, Nointel, Saint-Aubin-sous-Erquery, Rémécourt.



L'arrivée de Mouy et de Bury en 2013, provoque un déplacement du centre de gravité de l'intercommunalité. Un deuxième pôle se dessine autour de ces communes qui regroupent à elles deux, plus de 8 000 habitants et qui disposent d'un ensemble de commerces et de services constituant un bassin de vie à part entière.

• La compétence petite-enfance

Le 1^{er} janvier 2012, la Communauté de communes du clermontois obtient la compétence petite-enfance, et se charge alors du Relais Petite enfance ainsi que la Halte-garderie municipale de Clermont.

Le 1^{er} janvier 2013 : Catenoy, Mouy et Bury intègrent l'intercommunalité ; ajoutant deux structures petite-enfance, à l'offre d'accueil du territoire, l'une de 20 places à Mouy et l'autre de 10 places à Bury. Avec cette évolution de territoire, l'accueil individuel se voit également accroître et le Relais Petite Enfance opère une réelle restructuration de son service.

Le domaine de la petite enfance constitue pour la Communauté de communes du Clermontois un enjeu économique, social et éducatif. Une réelle politique Petite Enfance prend place, en tenant compte à la fois des demandes des familles et des structures existantes. L'objectif est de développer, d'optimiser et d'unifier les propositions d'accueil envers les usagers.

C'est dans ce contexte d'expansion que la Maison de la Petite Enfance ouvre le 7 octobre 2013 et offre aux habitants du Clermontois un lieu d'accueil de 65 places mais également un lieu unique d'information.

En effet, l'établissement comprend :

- La coordination à l'échelle du territoire
- Le guichet unique : point central d'information et d'orientation
- Le multi-accueil de 65 places, qui intègre la halte-garderie de Clermont de 20 places
- Le Relais Petite Enfance : service d'informations, d'écoute et d'accompagnement des parents, des assistantes maternelles agréées et des gardes à domicile ;

• Un projet social partagé

Le projet social est un outil d'intégration et de cohésion sociale, de lutte contre les exclusions et les inégalités, de participation à l'éducation des futurs citoyens, de soutien aux savoir-faire parentaux.

Le but d'un projet social est de s'adapter aux évolutions sociales et démographiques du territoire, aux besoins sans cesse renouvelés des familles. Ce document évoluera avec son environnement social et pourra également servir d'appui aux échanges entre partenaires et institutions, pour améliorer la cohérence et la complémentarité des réponses apportées à la population par les différents services existants.

Les élus portent le projet d'établissement et décident de ses orientations. Ils sont à l'écoute des besoins des familles et des enfants et peuvent être un relais entre les services et les parents.

Les agents s'approprient le projet et le font vivre. Ils sont à même, de par leurs actions et observations auprès des enfants et des familles, de le faire évoluer.

Les administrés ont l'occasion de relayer tout besoin auprès du guichet unique, du RPE ou des structures concernées ou encore directement auprès des municipalités et Elus.

• Les caractéristiques de la population et du secteur

La Convention territoriale Globale 2019 – 2022 réalisée par la Caisse des Allocations Familiales, engageant les communes et l'intercommunalité permet de dresser des constats récents sur la dynamique du territoire et les caractéristiques de la population :

- La population a augmenté de 29% en 40 ans
- Le taux de natalité est en baisse, mais reste comparable à celui de la moyenne nationale (12.3%)
- 36% de la population a moins de 30 ans, notamment dans le quartier « des Sables »
- 61 % des familles ont des enfants, dont 15 % sont monoparentales
- L'habitat est majoritairement des maisons individuelles (72%) et 66% des ménages sont propriétaires de leur logement. Le quartier « des Sables » comptent 603 logements sociaux

- Une tendance de développement du secteur Mouy/Bury est attendue avec la consolidation de la ligne SNCF Beauvais/Creil et un coût immobilier inférieur au reste du territoire
- 29 % de la population n'a aucun diplôme (conforme à la moyenne nationale)
- 66% de la population est active avec emploi
- Le taux de chômage s'élève à 9% (taux important chez les moins de 26 ans au quartier « des Sables ») et reste inférieur à celui de la France
- Les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sont les employés et les professions intermédiaires
- Le principal mode de transport utilisé est la voiture, à 82%
- Les principales ressources des habitants sont les revenus d'activité
- La fiscalité est un élément d'analyse de la pauvreté et la CCC n'est pas un territoire pauvre, mais les moins de 30 ans sont les plus touchés.
- Un taux important de RSA est noté dans le « quartier des Sables »

• Les structures d'accueil de la petite enfance sur le territoire

Le Pays du Clermontois est un territoire doté de différents modes d'accueil du jeune enfant : accueil collectif, régulier ou occasionnel et accueil individuel ; accueil au sein d'un établissement public ou privé. La gestion de ces établissements est différente d'une structure à une autre. Toutes ne ciblent pas la même population. Cette offre d'accueil permet un taux de couverture des besoins d'accueil des jeunes enfants conséquent.

Services et structures petite-enfance gérées par la Communauté de communes du Clermontois

- Le guichet unique
- La Maison de l'Enfance Françoise Dolto à Mouy 20 places
- La Maison de la petite enfance à Clermont 65 places
- La halte-garderie à Bury 10 places
- Le Relais Petite Enfance (RPE)

Professionnels de l'accueil individuel

- Les Assistantes Maternelles agréées, par le Conseil Départemental de l'Oise = 207 AMA
- dont une Maison d'Assistants Maternelles (MAM)

Structures à gestion privées

- La crèche « Au clair de la Vie » à Fitz-James 100 places
- La Micro-crèche à Mouy « Au pays des rêves » 12 places
- 2 Micro-crèches Fitz-James « A pas d'ourson » 2 x 12 places (en cours d'ouverture au moment de la rédaction de ce document)
- + 2 micro-crèches sur les communes limitrophes au Clermontois (1 à Angy et 1 à Cauffry)

• La Maison de la petite enfance à Clermont

La Communauté de Communes a souhaité que la Maison de la petite enfance occupe une position centrale sur

le territoire, qui puisse garantir une facilité d'accès aux familles quelque soit leur commune d'origine et le trajet qu'elles ont à réaliser pour se rendre sur leur lieu de travail. Cette structure est construite sur un terrain à côté du centre socioculturel, Rue Wenceslas Coutellier à Clermont, sur un terrain cédé par la ville. Cette proximité permet la mutualisation de services et notamment de la bibliothèque qui dispose d'un fonds documentaire important pour les tout-petits.

• Les partenaires

Le conseil départemental de l'Oise - La Protection Maternelle Infantile

Le Président du conseil départemental de l'Oise a autorisé l'ouverture de la structure avec un agrément d'accueil de 65 enfants ainsi qu'un avis de fonctionnement. Tous les 18 mois, le service de la PMI vérifie la conformité des conditions d'accueil proposées ; le maintien de l'agrément en dépend. Cet avis est complété par axes d'amélioration et conseils adressés au gestionnaire.

Les communes de la Communauté de Communes du Clermontois dépendent du territoire Creil-Clermont et comptent trois secteurs de PMI :

- à Clermont pour la majorité des communes de la Communauté de Communes du Clermontois ;
- à Mouy pour les communes de Neuilly-sous-Clermont, Cambronnes-les-Clermont ;
- à Liancourt pour les Communes de Nointel et Catenoy.

La Caisse des Allocations familiales

Le gestionnaire et la CAF sont sous convention d'objectifs et de financement ainsi que sous convention territoriale globale (faisant suite au contrat enfance et jeunesse), renouvelées de façon quadriennale.

La Maison de la petite enfance applique la Prestation de Service Unique et à ce titre perçoit des subventions allouées par la CAF, en fonction des prestations proposées et de l'utilisation du service par les familles.

Régulièrement un contrôle financier et législatif permet de dresser la liste des actions correctives à entreprendre ainsi que les améliorations pouvant être bénéfiques pour la gestion de la structure.

La Mutualité Sociale Agricole

La Maison de la petite enfance applique la Prestation de Service Unique et à ce titre perçoit des subventions par la MSA, en fonction des prestations proposées et de l'utilisation du service par les familles.

Les écoles Maternelles

La plupart des communes du Clermontois disposent de classes de maternelles implantées dans leur commune.

Un projet plus spécifique est initié entre le multi-accueil et l'école des Sables à Clermont, afin de familiariser les enfants prochainement scolarisés à ce nouveau milieu.

L'accueil enfants-parents

Il existe sur le territoire des dispositifs qui permettent aux enfants et aux parents de partager des moments privilégiés.

- Une aide à la parentalité au travers d'activités ludiques et éducatives en PMI
- Des manifestations ponctuelles et régulières initiées par la PMI : « les journées bébé et vous »
- La bibliothèque du centre-ville de Clermont ; et son annexe au centre socioculturel
- Le centre socio culturel propose des points informations, médiations, écoute et conciliation
- Le CCAS : action de prévention et développement social
- Le Centre d'information sur le droit des femmes et des familles

Cet axe pourrait faire l'objet de prochaines études sur le territoire.

Les services intercommunaux

Les services intercommunaux et agents de la MPE travaillent en collaboration en fonction des indicateurs relevés, des projets et des actions à réaliser. Ce descriptif est repris dans le cadre du projet éducatif décrit ci-après.

Les différentes actions seront analysées en cours d'année afin de les poursuivre, les ajuster ou les annuler pour laisser place à de nouveaux projets plus adaptés au contexte en perpétuelle évolution.

Les dispositions prises pour les familles en parcours d'insertion sociale et professionnelle

• Les valeurs promues par la Communauté de Communes :

La mixité sociale, l'équité sociale, la non-discrimination.

La politique de la Communauté de communes a pour objet l'insertion économique, sociale et culturelle. Cette politique d'accueil du jeune enfant prend en compte les problématiques rencontrées par les familles (urgence familiale, absence passagère, besoin de souffler, maladie ou crise familiale...) en permettant l'accueil prioritaire des enfants confrontés à ces situations afin de garantir des repères et une continuité d'accueil pour l'enfant, éléments fondamentaux dans la construction de sa personnalité.

• Les critères de priorité d'accès aux EAJE pour l'attribution des places

Les critères d'attribution des places d'accueil régulier ou

occasionnel sont ainsi priorisés :

- Habiter le Clermontois
- Être un parent isolé
- Être en situation de handicap au sein du foyer
- Être en situation de protection de l'enfance
- Avoir eu une grossesse multiple
- Être fratrie (accueil d'un enfant en cours au moment de l'entrée de l'enfant suivant)
- Être parent étudiant et/ou en insertion professionnelle et sociale avec justificatif des organismes de prises en charge.

De plus, les dossiers des familles hors critère sont étudiés selon la date de dépôt du dossier.

La participation des familles et le soutien à la parentalité

Le souhait premier est de développer l'offre d'accueil des enfants, en favorisant les actions qui concourent à leur épanouissement, à leur éveil, par une réponse appropriée aux besoins diversifiés des familles.

L'EAJE répond à l'objectif de permettre aux familles de concilier, vie professionnelle et vie familiale.

De cette relation éducative conjointe entre la famille et le mode d'accueil est née la réflexion autour de la place du/ des parent(s), de son intégration à la vie en collectivité. Toutes les actions menées envers les familles permettent un réel soutien dans leur fonction parentale.

• La première rencontre

Avant toute entrée, après l'attribution de la place d'accueil, la famille sera reçue lors d'un rendez-vous avec la direction de l'établissement. Ce temps permettra de présenter le règlement de fonctionnement de la structure, le projet éducatif et d'établissement.

Il sera également le point de départ des confidences sur l'histoire de la famille, le rythme de l'enfant et de son développement, sur l'établissement des créneaux d'accueil. La visite des locaux clôturera ce temps et la phase d'adaptation sera conclue conjointement avec la famille.

• L'adaptation et la familiarisation progressive à la vie en collectivité

La période d'adaptation est personnalisée, progressive et programmée à des moments différents de la journée. Cette période est nécessaire et devra être initiée au préalable de tout accueil au sein de la collectivité. Le premier jour, les parents ou l'un d'eux, restent une heure avec l'enfant, dans la section.

Un professionnel accueille, accompagne sur la visite des locaux, expose le fonctionnement de l'équipe et prend connaissance des habitudes de vie de l'enfant. Les temps d'accueil suivants sont sans les parents, et augmentés progressivement. L'adaptation est réalisée sur une semaine

ou 15 jours. Selon son déroulement, elle peut être prolongée afin de respecter le rythme propre de chaque enfant.

La première heure au sein du multi-accueil, accompagnée des parents sera gratuite. Le reste de la période d'adaptation sera facturée, en fonction des horaires réalisés. Cette phase d'adaptation pourra être révisée en ce qui concerne l'accueil en urgence, selon évaluation de la situation par l'équipe de direction et la famille.

• Des temps forts dédiés aux parents

Le multi-accueil instaure des temps forts tout au long de l'année en complément d'une écoute quotidienne :

- Des moments festifs : la fête de Noël, le carnaval, la fête des parents
- Le café des parents qui a pour objectif de favoriser les échanges entre adultes
- Une réunion est proposée en début d'année, autour de certains thèmes (psychologie, santé...) mais également pour expliquer le fonctionnement et l'organisation de la structure
- un outil de communication PADLET sous forme d'application sur laquelle les familles retrouvent des éléments administratifs, éducatifs et ludiques

Le projet éducatif, ci-après, aborde de façon détaillée les points clés de l'accueil, de la place des familles, du positionnement des professionnels, de cette relation autour de laquelle gravitent les enjeux de séparation, d'épanouissement et de bien-être de chacun, enfants et adultes.

• Les outils de communication

L'intégration à la vie de l'établissement ainsi que la relation de confiance avec les familles dépendent également d'une « bonne » communication développée au sein de la structure.

La réflexion quant aux différents supports est régulière ; ce qui permet d'ajuster aux observations ou suggestions. Les supports sont variés : des transmissions orales, des panneaux d'affichage, des diffusions de contenus sur écran, des courriels, des lectures à disposition, des applications, des prises de rendez-vous.

• La Charte Nationale de soutien à la parentalité

La Charte Nationale de Soutien à la Parentalité est prévue par l'ordonnance du 19 mai 2021, relative aux services aux familles, modifiée par l'arrêté du 29 juillet 2022. Il s'agit d'un texte fondateur pour l'ensemble du secteur, qui fixe 8 principes qui devront s'appliquer aux actions de soutien à la parentalité. Elle pose également les conditions d'une identité professionnelle partagée en faveur d'un accompagnement des familles tout en respectant leur diversité.



La démarche en faveur du développement durable

• Une recherche de qualité de vie

La Communauté de Communes a envisagé la construction de cet équipement dans le respect de l'environnement à la fois pour les usagers et pour la Collectivité.

Après différentes analyses la Communauté de communes du Clermontois a porté son choix sur une construction en blocs modulaires. Ce type de construction permet de répondre aux normes du développement durable et de la basse consommation énergétique.

La Collectivité s'est engagée par ce projet, dans une logique de développement durable à travers sa préoccupation à préparer l'avenir et à « bien-traiter » les tout-petits et leur famille.

La Maison de la petite enfance garantit à ses occupants un cadre de vie sain, optimal, convivial et fonctionnel. Elle contribue au dynamisme du territoire tout en limitant son empreinte écologique.

La construction et l'utilisation de ce bâtiment s'inscrivent dans une démarche éco-citoyenne avec une attention toute particulière portée sur :

- L'intégration du bâtiment dans son environnement immédiat
- Le choix des matériaux et procédés de construction
- L'intégration de panneaux photovoltaïques

- La gestion de l'énergie (privilégier l'utilisation d'énergies renouvelables)
 - La gestion contrôlée des déchets (tri sélectif, ...)
 - Le confort hydro-thermique (confort d'hiver et d'été)
 - Le confort visuel (privilégier les sources lumineuses naturelles, créer une ambiance lumineuse non agressive)
 - Le confort acoustique (un cloisonnement et une organisation spatiale réfléchis pour permettre l'expression des jeunes enfants sans nuisance pour la collectivité)
 - La qualité sanitaire des espaces (choix de matériaux garantis sans formaldéhydes ni éthers de glycol, mise en place de protocoles d'entretien et utilisation de produits naturels respectueux de l'environnement et de la santé de l'enfant)
 - La qualité de l'eau
 - La qualité de l'air (filtrage et renouvellement de l'air ambiant)
 - L'application de la LOI n° 2015-136 du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques.
- Afin de protéger les jeunes enfants d'une trop grande exposition aux ondes électromagnétiques, le gestionnaire atteste qu'aucun espace de l'établissement n'est relié au WIFI.

• Les évolutions

Depuis sa création, le bâtiment a vu évoluer son équipement par différentes actions :

- Equiper les luminaires intérieurs et extérieurs de LED à basse consommation
- Disposer des interrupteurs ou détecteurs de présence selon l'utilisation des espaces
- Installer un système de géothermie réversible
- Planifier et réguler les temps de chauffe du bâtiment
- Installer des systèmes économiseur d'eau sur les robinets
- La mise en place d'un composteur
- Dématérialiser les procédures
- Regrouper les commandes

• Les engagements au niveau de la structure et des activités

Les produits et matériel

- Renforcer le nettoyage alternatif avec l'utilisation de produit ECOLAB / Vinaigre et produit vaisselle antibactérien
- Lutter contre les perturbateurs endocriniens : une réflexion sur l'achat de vaisselle
- Usage de couche OEKO-TEX

Les activités

- Mutualiser le matériel
- Créer un espace jardinage
- Eveiller à la nature et à l'environnement
- Privilégier les activités manuelles avec des éléments naturels et / ou de recyclage.
- Favoriser l'achat de jeux et jouet en matériel durable

Ecologie au travail pour une meilleure qualité d'accueil

- Améliorer les conditions de travail des agents par l'achat de matériel ergonomique
- Contrôler la qualité de l'air, l'acoustique
- Attribuer une prime pour les agents venant à vélo plus de 100 jours dans l'année

Le choix de prestataires ayant un engagement éco-responsable

Des critères précis de développement durable font partie intégrante des cahiers des charges

Pour la mise à disposition d'un chef cuisinier et la confection des repas :

- *Favoriser les circuits courts
- *Favoriser les achats labellisés bio
- * Confectionner les repas à base de produits frais, majoritairement non transformés
- *Maitriser le gaspillage alimentaire par pesée

Pour l'entretien des locaux :

- *Renforcer le nettoyage alternatif avec l'utilisation de produit ECOLAB
- * Privilégier l'utilisation de produit non transformé et actif (ou à minima)

Pour l'entretien du linge :

- * Utiliser des produits eco-labellisés ou certifiés
- * Mutualiser le lavage du linge des deux structures (Mouy et Clermont)
- * Utiliser des machines professionnelles basse consommation

PARTIE 2 : LE PROJET EDUCATIF

Le projet éducatif vise à définir les grandes orientations défendues par l'équipe de la MPE pour l'accueil du jeune enfant et de sa famille au sein de notre lieu de vie. Il s'articule autour du cadre juridique concernant l'accueil du jeune enfant en crèche, notamment le *décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil du jeune enfant et complété par l'arrêté du 23 septembre 2021 portant création d'une charte nationale d'accueil du jeune enfant*.

Ce projet est le fruit d'une réflexion d'équipe pour mettre en place une pratique éducative cohérente de tous les professionnels auprès de l'enfant. C'est un support servant de base de travail. Il guide les professionnels vers l'accompagnement qu'ils souhaitent proposer et il permet à l'enfant de se sentir sécurisé à travers la cohérence qu'il apporte au quotidien. Pour les parents, il apporte également un cadre qui permet d'assurer une continuité éducative entre leur domicile et la structure.

Ce projet permet de rassembler autour de valeurs éducatives, les pratiques éducatives quotidiennes auprès

des enfants. Les valeurs définies donnent du sens à tout acte réalisé auprès des enfants et de leur famille. Il permet aux professionnels le partage de valeurs communes.

Pour l'enfant, le Projet Éducatif pose un regard bienveillant sur son accueil en collectivité. Il permet un cadre, harmonieux et sécurisant. Il offre une cohérence dans les soins, l'accompagnement mais aussi dans les limites et les interdits. Les réponses apportées à l'enfant seront uniformes et réfléchies, l'enfant sécurisé peut donc s'y épanouir.

Pour les familles, le projet éducatif permet une relation de confiance, respectueuse des responsabilités et du cheminement de chacun. Il s'agit pour les accueillants, de partager avec les familles un souci commun: le bien-être de leurs enfants.

La collaboration entre les professionnels et les parents contribue au bon développement de l'enfant. La source d'échange quotidienne permet aux uns et aux autres d'assurer au plus près une continuité éducative entre les deux lieux de vie, souvent très rassurant pour l'enfant.

Pour les partenaires institutionnels, ce projet permettra d'évaluer la complexité du travail éducatif au sein d'une structure d'accueil petite enfance. Il permet de mesurer la responsabilité qu'assume l'équipe à travers ses pratiques éducatives quotidiennes pendant les premières années de vie de l'enfant puisqu'elles participent aux fondements de l'adulte de demain.

Pour les stagiaires, il est un support pour les accompagner dans leur période d'observation et de prise de connaissance des lieux et des différents acteurs de l'établissement. Ce document n'est pas figé. Il est notre base de travail et de réflexion. Il sera revu et évalué régulièrement par l'équipe.

La MPE : Un lieu de vie

La structure se compose de trois principales unités de vie. La salle verte réservé à l'accueil des tout-petits (moins d'un an en septembre de l'année de rentrée), au nombre de 15, présentant divers espaces pour les différentes étapes de développement des enfants.

Deux autres salles de vie appelées « salle bleue » et « salle rose » destinées chacune à 25 enfants de plus de 12 mois en septembre de l'année de rentrée. Ces deux salles de vies sont rattachées à la salle polyvalente, lieu aménagé chaque jour pour les temps d'accueil du matin jusqu'à 8h30 et le soir à partir de 17h. Aussi une mutualisation de cette pièce est possible quotidiennement afin de décloisonner les groupes d'enfants pour leur permettre de bénéficier d'atelier de motricité et diverses activités.

Une **salle d'activité** et une **salle de jeu d'eau** sont également à disposition des professionnels(les) pour la mise en place d'ateliers divers en groupe restreint

La **salle du Relais Assistantes Maternelles** est également accessible certains jours de la semaine en dehors des ateliers réservés à celui ci. Elle permet également de décloisonner les groupes afin que chacun bénéficie davantage de disponibilité et de moments calmes pour les temps de jeux libres et les activités.

Un espace nommé « **salle de repas** » attenant à la cuisine et à la salle de vie Roses est exclusivement réservé à la prise de repas, goûters et collations des moyens-grands. Il servira de lieu où les enfants pourront participer à des activités « cuisine ».

Chaque unité de vie est dotée d'une cour extérieure accessible et aménagée. Des porteurs, ballons, cerceaux... et autres jouets d'extérieurs sont mis à disposition des enfants. Des activités ponctuelles y sont organisées.

Un espace « Jardin » est conçu pour des projets de jardinage.

• Les fonctions des espaces

Chaque espace de vie est source de réflexion en fonction des besoins des enfants présents. L'aménagement de l'espace est donc susceptible d'être modifié en cours d'année, de façon modérée afin de conserver des repères pour l'enfant.

Chaque lieu de vie est pensé de manière à favoriser l'initiative, l'expérimentation, l'autonomie et les échanges. Les repères dans l'espace et le temps permettent à l'enfant d'être rassuré, sécurisé mais également d'anticiper et de maîtriser l'environnement.

Le hall d'accueil est un lieu de passage où les échanges entre les familles sont nombreux. Il s'y organise des manifestations ponctuelles mais on y trouve également bons nombres d'informations sur l'établissement, notamment sur le panneau d'affichage consultable par tous à tout moment.

Le couloir est un lieu de déshabillage de l'enfant. Afin de favoriser l'accueil et d'accompagner au mieux l'enfant dans le processus de séparation, il est conseillé à chaque parent d'accompagner son enfant dans son espace de jeu et de prendre le temps de se dire « au revoir ».

Pour une question d'hygiène, il est demandé à toute personne passant le hall d'entrée d'enfiler des surchaussures.

Il est impératif d'effectuer le pointage d'arrivée avant d'entrer dans les salles de vie des enfants. Le temps de transmission est considéré comme un temps d'accueil et doit être comptabilisé comme un temps de présence. Le pointage de départ se fait une fois que l'enfant et son parent quitte la section.

En cas d'urgence, ce pointage permet à l'équipe de connaître

l'exactitude des présences.

L'inter-âge

L'équipe a fait le choix de l'accueil des enfants d'un an et plus en inter-âge. Ils sont accueillis dans les salles rose et bleu.

Les enfants évolueront dans chaque espace selon leur propre développement. Les enfants que l'on estimera prêt, compte tenu de leur stade de développement (psychomoteur, sommeil, autonomie...) pourront éventuellement passer dans les groupes en inter-âge en fonction des places disponibles et d'autres circonstances propres à la structure (nombre de places limités par rapport à l'espace, taux d'encadrement des professionnels, suivi des enfants par un(e) professionnel(le) « référente »...)

L'amélioration du quotidien tant du point de vue de l'accueil de l'enfant et de sa famille que du point de vue des conditions de travail du personnel sont les deux moteurs de cette réflexion.

• Du point de vue des enfants

Ce nouveau fonctionnement permet d'accueillir les enfants de façon plus individualisée, en tenant compte de son évolution et de ses acquisitions. Les activités proposées sont ainsi adaptées aux capacités de chacun. Une activité pourra être déclinée selon l'enfant. L'inter-âge amènera les plus petits à observer les plus grands et à l'inverse amènera les plus grands à initier les plus petits.

L'effectif d'enfants moins important par salle de vie sera bénéfique au quotidien. Certains marchent, courent tandis que d'autres commencent à s'asseoir et se retourner ; certains commencent la propreté, d'autres sont propres ; certains commencent à parler tandis que d'autres vocalisent ... tant de diversités qui fait la richesse de cette rencontre. Le climat général est alors apaisé et permet des relations entre pairs ou enfants/adultes de meilleures qualités.

L'enfant a l'opportunité de jouer avec différents jeux/jouets correspondant à ses envies et non à son âge.

Les enfants se rencontrent, s'observent, apprennent à se connaître, évoluent ensemble.

Le quotidien est une réelle richesse pour grandir et s'épanouir.

Les fratries peuvent se côtoyer toute la journée, comme « à la maison », ainsi le lien familial n'est pas rompu et n'est plus source d'insécurité. Il est nécessaire pour les enfants de connaître d'autres enfants tout comme il est rassurant de maintenir ce contexte familial.

Les enfants peuvent se retrouver par âge ponctuellement afin de travailler un projet commun, préalablement défini en équipe.

Ces rencontres peuvent se faire sur des ateliers, des parcours moteurs, lors de l'éveil musical...

• Du point de vue des professionnels(les)

Le positionnement des professionnels(les) dans le cadre de l'accueil en inter-âge est primordial. Adaptabilité, observation, connaissance du jeune enfant sont les qualités nécessaires à mettre en œuvre afin de répondre au mieux aux besoins de chacun. Les professionnels(les) doivent se rendre disponibles et apporter des réponses éducatives, en étant source de proposition et d'innovation. Toutes les compétences et connaissances sont sollicitées.

Avec ce mode de fonctionnement, le quotidien est plus diversifié. Les problématiques de la routine et de l'effet « travail à la chaîne » rencontrées dans les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants sont atténuées (EAJE). Les équipes de chaque unité de vie collaborent et une forme de solidarité s'installe.

L'objectif est également de mutualiser les ressources, lors des temps de regroupements (à l'ouverture, à la fermeture et lors des ateliers communs) par exemple. Le décroisement a son importance dans les relations entre les membres de l'équipe.

Afin d'apporter des repères, d'être rassurant et sécurisant pour les familles, les professionnels(les) s'occuperont d'un même groupe durant l'année scolaire. Quelques modifications pourront s'opérer en cas de remplacements ou congés du personnel.

Afin de rester cohérent dans la prise en charge de l'enfant et de sa famille, chaque instant et chaque intervention de l'adulte devront être discutés entre les professionnels(les).

Les valeurs et les pratiques

• Les valeurs choisies et défendues par l'équipe

Cette liste n'est pas exhaustive, elle est et continuera d'être travaillée en équipe.

- Favoriser l'autonomie de l'enfant au quotidien
- Favoriser son estime de soi, son sentiment de confiance en soi
- Apporter une sécurité physique et affective
- Être au plus près des besoins de chaque enfant
- Respecter l'intimité et la pudeur de chaque enfant
- Préserver la santé de l'enfant et contribuer à son bien être quotidien
- Prendre en considération l'environnement familial, social et culturel de chaque enfant afin de proposer un accueil individualisé et d'établir une continuité éducative avec les familles
- Permettre à l'enfant et à ses parents de faire l'expérience de la séparation dans des conditions adaptées
- Participer à l'éveil de l'enfant, apprendre à l'enfant le plaisir de la découverte, des jeux, des moments de partage
- Permettre à chaque enfant de se mouvoir en liberté et respecter son corps et son développement propre

• Le premier contact

Le premier accueil s'effectue lors de l'inscription de l'enfant. Ce moment est essentiel et primordiale car c'est la première rencontre pour les familles (parent + enfant) avec les professionnels(les) et les lieux dans lesquels leur(s) enfant(s) évoluera (ont) chaque jour.

Lors de l'inscription, les familles sont invitées à visiter les locaux et à rencontrer les professionnels(les). Cette première rencontre permettra de créer une confiance mutuelle entre parent, enfant et accueillants(les). Lors de cet échange, ce document sera présenté ainsi que le règlement de fonctionnement. Les parents pourront ainsi poser toutes leurs questions et se livrer au (à la) responsable sur leurs interrogations.

Il est parfois difficile de se séparer, que ce soit pour l'enfant ou les parents. Une séparation progressive sera mise en place systématiquement, cette dernière sera basée sur la confiance entre accueillants(les), parents et enfants (même si ceci peut être très difficile à vivre pour une première fois). On appelle cette première étape de séparation : « **l'adaptation** ».

C'est une première séparation qui est indispensable et durant laquelle l'enfant va apprivoiser un nouvel espace de vie (bruit, odeur, couleur, lumière...) ; découvrir de nouveaux visages et se familiariser à la vie en collectivité. Concernant l'équipe, c'est une période essentielle et nécessaire pour découvrir et connaître chaque enfant afin de respecter ses besoins et ses habitudes.

Les premières séparations sont souvent difficiles pour les parents : elles peuvent être chargées d'angoisse, de culpabilité, ou encore de rivalité. Chaque parent et chaque enfant seront plus ou moins porteurs de ces sentiments, chacun trouvera alors son propre rituel pour se rassurer avant de se séparer.

L'adaptation est prévue en fonction de chaque parent et de chaque enfant. En venant ensemble et en vivant quelques moments partagés au sein de la structure, les parents et leur enfant peuvent créer des repères sécurisants et rassurants. L'équipe reste sensible aux difficultés des parents et soutient chacune des séparations vécues au Multi Accueil. L'adaptation est établie avec une personne référente, c'est-à-dire que ce (tte) professionnel(le) sera présent(e) systématiquement sur les heures de présence de l'enfant lors des premiers moments d'adaptation. Le(la) responsable ou son adjoint(e) feront en sorte au maximum de faire correspondre les horaires d'accueil de l'enfant à ceux du (de la) professionnel(le) référent(e). Cette personne permettra à l'enfant d'établir un premier repère afin qu'il acquière une certaine confiance de ce nouveau lieu et des personnes qui l'entourent.

Quelque soit le mode d'accueil de la famille, les pratiques éducatives de La MPE sont identiques pour chacun des enfants.

• Doudou, un compagnon pour accompagner

Le Doudou est un objet de transition grâce auquel l'enfant peut se séparer de ses figures d'attachement. Il sert à rassurer l'enfant lorsque ses parents ne sont pas là. Il est donc le compagnon idéal, voir indispensable de votre enfant à la MPE lorsqu'il en a choisi un. (La tétine peut, elle aussi, jouer ce rôle).

Il permet à l'enfant de créer un espace intermédiaire pour créer, penser, imaginer... Afin de symboliser et ainsi supporter l'absence.

Il est important que le doudou fasse le va et vient entre le domicile et la crèche. Ainsi l'enfant pourra retrouver l'odeur de la maison sur le doudou tout comme la sensation qu'il aura éprouvé en le serrant fort contre lui durant sa nuit. Sans ce lien, l'objet perd tout son intérêt. A la MPE, les Doudous sont à disposition des enfants, ils peuvent s'en saisir à tout moment lorsque le besoin de se rassurer se fait sentir.

Par mesure de sécurité, nous ne pouvons accepter toutes les formes de Doudous dans les Établissement d'Accueil du Jeune Enfant.

Les Doudous types couverture, grand foulard... Ne sont pas admis à la MPE car comportent des risques que nous ne souhaitons pas prendre. Il sera alors demandé d'en couper un morceau de taille raisonnable (maximum 30x30). De même les attaches tétines ne sont pas autorisées. Dans le cas où un enfant n'aurait pas choisi d'objet transitionnel, l'équipe pourra accompagner la famille dans le choix d'un substitut.

• L'éveil de l'enfant

La motricité libre

L'équipe de la MPE est convaincu des bienfaits de la motricité libre et a choisi de suivre cette pédagogie au sein de l'établissement. Grâce à l'activité spontanée, l'enfant devient acteur de son développement, il teste les limites de son propre corps et expérimente de nouvelles positions. En répétant les exercices, l'enfant se prépare ainsi seul aux différentes acquisitions. Il progresse à son rythme sans que l'on ait besoin de devancer ses besoins. La motricité libre permet aux enfants d'acquérir plus de confiance et d'estime de soi puisque ce sont eux même qui construisent leur propre chemin. Elle favorise aussi l'esprit d'initiative et la créativité.

En pratique, votre enfant a accès à différents espaces de jeu qu'il peut investir à sa manière, à son rythme, dans un cadre sécurisé.

Chez les plus petits, les bébés sont installés sur le dos sur

des tapis, des jeux de différentes textures sont posés à côté d'eux et les professionnelles leur laissent la possibilité de se déplacer, de se tourner, de ramper en toute liberté. Le but étant de laisser l'enfant faire ses acquisitions de façon autonome et surtout de ne pas le contraindre à une position dans laquelle il ne sait pas se mettre seul.

Chez les moyens grands les espaces sont aménagés de telle sorte que cela donne aux enfants l'occasion de se saisir des jouets et activités par eux mêmes, sous le regard sécurisant de l'adulte. L'enfant n'explore jamais le monde seul, le(la) professionnel(le) est présent pour l'accompagner et l'encourager dans ses découvertes, il ne fait pas les choses à sa place. Son rôle est d'offrir une contenance psychique aux enfants.

L'attitude de l'adulte

L'adulte qui accompagne l'enfant dans sa liberté motrice est présent par sa parole et son regard bienveillant. Tout d'abord, il observe l'enfant, l'accompagne par son regard en lui signifiant qu'il est présent, proche de lui dans toutes les situations qu'il va rencontrer. Si l'adulte n'est pas dans le « faire » avec l'enfant il est malgré tout disponible et bienveillant pour l'enfant. Attention à ne pas penser que l'adulte est dans une position de « laisser-faire ».

Nous apporterons plusieurs éléments, essentiels au sein d'une structure petite enfance collective :

Une sécurité affective : C'est ce qui permet aux enfants de se sentir rassurés de part les repères mis en place, les paroles qui lui sont dites et les gestes qui lui sont faits. Comment ?

- En appelant chaque enfant par son prénom
- En considérant chaque enfant comme un individu à part entière
- En prévenant l'enfant lors de tout départ de la salle de vie, de toute nouvelle arrivée d'une autre personne.
- En prévenant l'enfant quand nous installons un autre enfant sur le tapis, quand un autre enfant arrive dans les lieux.
- En nous installant dans l'espace de jeu de l'enfant à sa hauteur (assis par terre ou sur des chaises à hauteur d'enfants) pour être proches et verbaliser, observer, encourager du regard...
- En étant à l'écoute de leurs émotions et leur manière de les exprimer.

Une sécurité physique :

- En installant l'enfant dans une position qu'il maîtrise lui-même
- En réfléchissant à un aménagement de l'espace adapté
- En apportant une réponse adaptée
- En étant dans une attention particulière dans les gestes, le portage et les soins que l'on apporte à l'enfant.

Une attitude bienveillante et respectueuse envers l'enfant qui vit et joue dans la structure :

- En mettant des mots sur les actes que l'on fait à l'enfant, verbaliser sans cesse.
- En établissant une cohérence avec les parents, avec le projet familial, en échangeant avec les parents.
- En respectant le jeu de l'enfant, en l'observant et en ne le stoppant pas.
- En observant l'enfant dans les temps de vie quotidienne pour trouver des réponses adaptées à ses besoins.

L'importance du positionnement de l'adulte dans l'espace

« Les adultes sont comme des phares. Un phare est ce qui éclaire et sécurise une zone. Etre un phare tranquille et bienveillant suffit à assurer la sécurité affective des enfants ». Les accueillantes se positionnent dans l'espace de telle sorte qu'ils (elles) garantissent un contact visuel avec les enfants. La place et la visibilité des adultes sont un régulateur puissant de la répartition des enfants dans l'espace et des interactions qu'ils pourront développer.

• L'aménagement des espaces et leurs jeux

Salle verte – Accueil des enfants de 2 mois et demi à 1 an environ

Un espace jonché de tapis est proposé aux enfants afin qu'ils puissent expérimenter la position dorsale, pour se retourner par la suite sur le ventre et commencer à se déplacer quand ils disposeront des capacités pour le faire. Des jouets et différents objets adaptés aux « petits » (légers et facilement préhensibles) sont disposés sur ces tapis à libre disposition afin que chaque enfant trouve l'endroit et l'objet qui lui convient.

Un espace « cocooning » est réservé aux moments calmes : lecture, chants, repos...

Une salle est réservée pour le repas des enfants mais pourra également servir de lieu pour les temps de dessin, pâte à modeler et activités nécessitant une motricité fine voire même des parcours moteurs.

Les professionnels (les) sont majoritairement au sol, auprès des enfants, attentives pour accompagner et valoriser les nouvelles acquisitions des enfants.

Salle Bleu et Rose : accueil des enfants d'un an et plus

L'espace le plus important sera celui des jeux symboliques, d'imitation. Ces jeux permettent de favoriser la communication verbale, l'apprentissage de la socialisation et l'imitation des adultes. L'enfant va puiser dans ce qu'il observe de sa vie courante pour la représenter. Parfois aussi de manière exagérée. Ces jeux de « faire semblant » ou de fiction sont un moyen pour l'enfant, d'exprimer ses sentiments et de les explorer. L'enfant y trouvera de la dinette, des poupons, des vêtements et divers objets permettant de faire comme les grands.

Un coin calme, aménagé de tapis, coussins etc. est également prévu dans l'espace de vie afin de partager des moments de lecture, comptines et chants au cours de la journée. Cet espace est également un lieu ressource pour permettre aux enfants de se détendre. Le doudou trouvera sa place dans « une poche à doudous » à proximité où chaque enfant pourra laisser et retrouver son objet fétiche emmené de la maison.

Quelques tables et chaises permettront à l'enfant de pouvoir expérimenter des activités de dessin, de gommettes, des puzzles, des jeux d'encastrement, des jeux de loto... proposés par l'adulte. Des meubles à bacs sont à disposition des enfants offrant d'autres formes de jeux tels que les animaux de la ferme, des voitures, des jeux de construction, des bouliers... D'autres jouets sont aussi proposés ponctuellement, nécessitant un encadrement et une organisation particulière (comme la libre circulation par exemple)

Salle polyvalente appelé aussi salle d'accueil et de motricité

Cette salle est multifonction. Elle permet un accueil collectif le matin et le soir pour permettre aux enfants des différentes unités de vie de se retrouver. Elle permet également de décroquer les espaces à certains moments de la journée, en plus petits groupes et notamment lors de la libre circulation (cf p.17). Aménagée différemment elle permet de proposer des activités ponctuelles tel que des parcours moteurs ou lors d'événement comme le carnaval ou la fête de Noël par exemple.

Des espaces pour rêver

Une journée à la MPE est extrêmement fatigante pour l'enfant. Son rythme n'est pas celui d'un adulte et il faut le respecter. « Ne rien faire » n'est pas négatif, au contraire, c'est un moment utile pour un enfant car cela lui permet de développer sa créativité, son imagination et d'avancer à son propre rythme... Il est primordial que l'enfant puisse avoir du temps pour rêver ! Observer, se poser, imaginer est une part essentielle dans la construction du développement de l'enfant. A trop solliciter un enfant, on risque de l'épuiser.

Salle d'activité

L'activité encadrée doit être une proposition à l'enfant. Il y adhère ou non. Les activités peuvent avoir lieu dans la salle réservée à cette effet. L'espace réduit permet des activités telle que la peinture en groupe restreint mais d'autres activités peuvent avoir lieu dans les unités de vie. Dans ce cas, un espace adéquat est pensé, aménagé et organisé par le (la) professionnel(le) encadrant(e) avec l'aide de son équipe.

Ce sont des temps de découverte et d'exploration. La mise en œuvre des compétences de l'enfant sera source de plaisir et d'expérimentation sans notion de résultat, de compétitivité et sans jugement de la part de l'adulte. Nous

envisageons l'activité comme un moyen de compléter ses acquisitions.

La libre circulation ou comment investir les espaces

Les enfants de la section des « roses » et des « bleus » sont libres de circuler entre leur salle de vie et les autres salles d'activités (salle de motricité, salle de peinture, salle de vie d'une autre section).

La libre circulation est pratiquée de 9h30 à 11h30 certains jours lorsqu'un maximum de professionnel(les) peuvent encadrer le projet.

Les objectifs d'un tel fonctionnement sont :

- Proposer aux enfants plusieurs activités simultanées ;
- Proposer des activités sans les imposer : ce sont les enfants qui choisissent de participer ou non.
- répondre aux besoins d'expérimentation : les enfants sont avides d'expériences et passent rapidement d'une activité à une autre ;
- répondre à une diversification d'actions en éveillant la curiosité des enfants ;
- limiter de façon très marquante les énervements, les pleurs, les frustrations, les colères et situations conflictuelles entre enfants.
- offrir une liberté de choix d'activités qui respecte le rythme de l'enfant

Les extérieurs

Les enfants seront invités à profiter de l'extérieur autant que possible tout au long de l'année. Même les enfants les plus petits y ont accès. Chaque unité de vie dispose d'une cour. L'équipe propose des jeux adaptés aux enfants en mettant à leur disposition vélos, poussoirs, bascule etc. Chacun (même les plus petits) devra donc être équipé de : chaussures, manteaux, blousons, écharpes, bonnets et gants ou de chapeau et de protection solaire suivant la saison. Tout enfant présent dans la structure est donc en possibilité de sortir.

Les sorties

Des sorties pourront être prévues dans différents lieux, notamment à la bibliothèque du Centre Socioculturel ou à l'école des Sables dans le cadre du projet Passerelle. Cela permettra d'ouvrir les enfants au monde extérieur. La rencontre avec l'environnement direct ainsi que d'autres lieux et d'autres personnes pourront aider l'enfant à appréhender le monde extérieur avec plus de facilité. Des autorisations parentales sont nécessaires.

Salle du RPE

La salle dédiée aux ateliers du Relais Petite Enfance est accessible les lundis, mardis et mercredis par les enfants de la MPE. Elle permet de réduire le grand groupe d'enfant c'est à dire de décroquer. Cette salle est aménagée de jeux et jouets adaptés aux enfants et peut également être

organisée pour des activités plus ponctuelles (motricité, expression corporelle, interventions artistiques....) Par groupe de 8 enfants, un(e) professionnel(le) peut occuper les lieux sur un temps donné. L'organisation interne doit permettre aux équipes des salles bleues et roses d'y accéder équitablement et d'y intégrer l'équipe de la salle verte.

Salle de repas

Une salle de repas est aménagée de 5 tables en demi-cercle permettant chacune d'accueillir 5 enfants accompagnés d'une professionnelle. L'espace est toujours organisé avant l'arrivée des groupes d'enfants. Les professionnels(les) disposent de petites poubelles, de lavettes et de bassines à proximité pour maintenir une table suffisamment propre et agréable.

Une collation est servie à 9h pour le groupe des bleus et à 9h30 pour le groupe des roses. Elle se compose d'un jus de fruits fraîchement pressés par la cuisinière.

Le groupe de la salle bleue déjeune à 11h15 et celui de la salle rose à 12h. L'agent d'entretien assiste le temps du repas. Elle sert le repas à table, d'abord l'entrée, puis le plat (aidé de la cuisinière), ensuite le laitage et enfin le fruit. Une réflexion est menée à ce sujet.

Nous respectons le régime alimentaire des enfants dans la limite de l'application à la vie collective.

Aucun accueil de famille ne pourra s'effectuer en salle de repas. La qualité de l'accueil serait compromise. Les professionnels(les) doivent se rendre totalement disponible pour le service des enfants à table tant pour la collation que pour le repas et le goûter. De plus cela pourrait perturber ce moment de repas pour les enfants présents.

Chez les bébés, salle verte, une salle de repas est attenante à la salle de vie et à la biberonnerie. Plusieurs chaises hautes sont à disposition des professionnels(les) et des enfants ainsi qu'un fauteuil d'allaitement. Les repas ont lieu de 11h à 12h15 environ. Les enfants mangent selon leur rythme, selon l'heure de prise du petit déjeuner et prioritairement selon leur degré de faim évoquée. Un(e) professionnel(le) s'occupe d'un enfant à la fois. Pendant que 4 enfants prennent le temps de déjeuner, les autres sont encadrés par un(e) professionnel(le) au sol dans la salle de vie. Celui (celle) ci vient en renfort autant que possible sur les temps de repas et de goûter pour permettre de répondre au mieux au besoin des enfants et privilégier une ambiance plus sereine.

• Le repas

Les menus sont élaborés par la cuisinière en collaboration avec une diététicienne (toutes deux déléguées par notre prestataire API) et l'équipe de direction de la structure (Infirmier et Educateur). Les professionnelles sont également consultées et conviées aux réunions afin

d'apporter leurs observations et permettre à la cuisinière d'ajuster ces propositions. Les repas sont cuisinés chaque matin et servis le jour même. Différentes textures sont proposées aux enfants (lisse, mouliné, petits morceaux ou morceaux) afin de s'adapter à l'apprentissage de chacun des enfants présents.

Du côté des plus petits (salle verte)

En collaboration avec les familles, nous respecterons le rythme de l'enfant en fonction de son rythme de sommeil, de son état de santé et de son régime alimentaire (dans la limite de l'application à la vie collective).

Chez les plus petits les repas sont individualisés et chaque enfant patiente avant de pouvoir obtenir la disponibilité de l'adulte à son tour, pour son repas. La diversification représente une étape importante de transition entre l'alimentation exclusive par du lait et une alimentation normale variée diversifiée.

Début 2017, il y a eu une mise à jour des recommandations européennes à ce sujet notamment sur l'introduction des aliments allergéniques et du gluten. Les experts préconisent toujours l'allaitement maternel exclusif jusqu'à l'âge de 4 mois. En effet la diversification doit avoir lieu après 4 mois révolus et au plus tard à 6 mois révolus pour TOUS les aliments, y compris le gluten de manière progressive. Il n'est plus recommandé de retarder l'introduction des aliments les plus allergéniques tels que œuf, fruits exotiques, gluten. Une diversification plus précoce ou plus tardive compromettrait les possibilités d'acquisition d'une tolérance allergénique alimentaire.

Il n'y a pas d'ordre particulier à respecter mais à la MPE nous commençons par les légumes puis les fruits, le groupe viande/poisson/œuf et enfin les féculents. Il est important d'ajouter un seul aliment nouveau à la fois pour l'intérêt gustatif, et déceler une éventuelle allergie. Chaque aliment est donné un à un et nommé par l'adulte.

Chaque trimestre les menus seront distribués aux parents pour les informer de ce qu'il sera donné à leur enfant mais aussi pour leur permettre de nous informer sur les éventuelles habitudes alimentaires à la maison.

Les parents pourront ainsi nous autoriser à donner les aliments énoncés au menu mais également s'opposer à l'introduction de ceux-ci s'ils sont nouveaux pour l'enfant. La nourriture est souvent fortement liée aux relations affectives que l'enfant établit avec les personnes qui le nourrissent, il est donc préférable de commencer la diversification et l'introduction de nouveaux aliments et texture à la maison.

À la MPE nous offrons uniquement des laitages au lait entier mais il est possible pour la section des bébés de nous fournir des yaourts infantiles. Les fromages et les laitages permettent de « manger » du lait sous des formes très différentes. Voici quelques équivalences approximatives :

150ml de lait = 1 yaourt = 1 petit suisse (60g) = 60g de fromage blanc = 20/30g de fromage.

Du côté des Moyens – Grands

C'est un temps de convivialité, de plaisir et de découverte où l'enfant va mettre en œuvre d'autres compétences. Nous sommes disponibles pour les enfants de notre table afin de favoriser et d'encourager l'éveil des sens. Nous respectons les réticences de chacun face à la nouveauté et aux contraintes du moment et nous accompagnons l'enfant dans l'acquisition de nouvelles capacités.

A chaque table est installée une professionnelle qui se rend totalement disponible à l'accompagnement des enfants assis à sa table. L'agent technique assiste le temps du repas afin qu'aucune professionnelle auprès des enfants n'est besoin de se lever. Ce qui provoquerai de l'agitation des enfants eux même.

Chaque enfant se verra mettre un bavoir afin de le protéger pour lui donner l'occasion de faire par lui même. Un gant humide est mis à sa disposition pour se nettoyer dès le début du repas et jusqu'à la fin.

L'équipe veille à maintenir une ambiance conviviale en accompagnant l'enfant vers l'acquisition de l'autonomie.

- La vaisselle est adapté aux petites mains. Les enfants sont encouragés à faire seul ou accompagnés si cela est encore compliqué (une cuillère pour l'adulte et une pour l'enfant par exemple). A la fin du repas, les enfants ont la possibilité d'apporter eux même leur bavoir et gant dans le panier à linge à disposition.

- Les aliments ne sont pas mélangés. Ils sont servis dans des assiettes compartimentées. Les enfants sont incités à goûter. Les aliments sont nommés par leur nom, leur aspect, leur saveur, leur couleur, leur odeur... une manière de favoriser les échanges et les apprentissages.

Respecter chaque enfant et son rythme

Le temps de repas est un moment de convivialité et de plaisir, mais il peut s'avérer être un moment difficile pour certains enfants. Les professionnels(les) s'attacheront donc à respecter les goûts de chacun mais aussi à s'approcher au plus prêt du rythme de chaque enfant. Afin de permettre à l'enfant d'identifier ses besoins, les professionnels(les) feront tout pour connaître son rythme mais aussi pour lui permettre d'exprimer ses refus. Nous ne culpabiliserons pas un enfant qui mange en mettant de la nourriture en dehors de son assiette car cela fait partie de l'apprentissage. Nous ne raclerons pas la bouche des enfants à l'aide d'une cuillère car ceci ne procure pas une sensation agréable, nous utiliserons donc un bavoir. Parce que nous souhaitons aider l'enfant à se connaître et à identifier ses besoins comme la faim, nous sommes amenés à accepter ses refus notamment le refus de manger avec telle ou telle personne, refus de manger car il n'a pas faim, refus de manger cet aliment. Plus l'adulte portera attention aux refus de l'enfant

et plus l'enfant opposera son refus. Cependant, nous encouragerons vivement chacun à goûter les aliments avant d'émettre leur refus.

• Le sommeil (repos)

L'aménagement des chambres. La place des professionnelles

Chaque salle de vie dispose de deux salles de repos.

Chez les bébés, elles se composent de lit a barreaux en hauteur. Chez les moyens-grands, différentes formes de couchages sont proposées selon l'âge des enfants. Des lits à barreaux pour les plus petits. Des matelas au sol pour les moyens et des couchettes pour les plus grands. Les siestes collectives sont à heures fixes. A partir de 12h15 chez les bleus et 13h15 chez les roses. Le lit de l'enfant lui est réservé et son emplacement restera fixe.

Les dortoirs sont plongés dans la pénombre pour rassurer mais également surveiller les enfants. L'obscurité complète n'étant pas adaptée à un repos diurne. Aucun accueil de parent ne pourra se faire sur les temps de sieste pour ne pas déranger le sommeil des enfants.

Chez les bébés, les professionnelles surveillent les dortoirs très régulièrement en passant en revu chaque enfant. Chez les moyens-grands, elles restent auprès des enfants sur les temps de sieste collectifs. Une ambiance douce et calme est créée. Elles adoptent une attitude apaisante dans le ton de la voix et leur gestuelle. Elles peuvent également mettre de la musique douce accompagnant l'enfant vers le sommeil.

Être au plus prêt des besoins de chaque enfant

Chez les bébés, les temps de sieste sont à la demande. Lorsque l'enfant en éprouve ou en montre le besoin. A volonté. A n'importe quel moment de la journée. Les enfants sont couchés dans leur lit avec gigoteuse (de la maison de préférence pour les rassurer), doudou et tétines. Certain pour qui le couchage est compliqué dans leur lit, pourront se reposer dans l'espace de vie sur les coussins et autres tapis aménagé pour eux. D'autre opterons pour la poussette. L'essentiel pour nous étant d'offrir aux enfants les conditions nécessaires pour s'endormir sereinement.

Pour les enfants plus grands, la sieste est proposée collectivement après le déjeuner. Le dortoir est installé en amont. Les doudous et tétines sont déposés sur les lits avant le repas. Les lits sont prêt à accueillir les enfants. Les enfants sont accompagnés dans leur lits et les professionnelles s'installent auprès d'eux pour les rassurer et accompagner ceux qui en éprouvent le besoin. Si un enfant montre des signes de fatigue à d'autre moment de la journée, l'équipe fera en sorte de proposer à l'enfant d'aller se reposer et mettra en place le dispositif nécessaire.

Afin de respecter les besoins et rythmes de sommeil

de chaque enfant, les renseignements que les parents donneront lors de l'adaptation ainsi que chaque matin seront importants. Ils énonceront aux professionnels(les) les petits rituels de leur enfant pour l'endormissement. Les transmissions entre les professionnels(les) seront également très importantes pour que chacun prenne connaissance le plus justement possible des habitudes de sommeil de l'enfant et respecte donc son rythme.

Au sein de notre structure et dans la mesure du possible nous ne réveillerons pas un enfant qui dort parce que dormir est un besoin fondamental et vital. L'enfant qui dort, le fait parce qu'il en a besoin.

• Les soins corporels

Respecter l'intimité et la pudeur des enfants

Afin de respecter au maximum l'intimité et la pudeur de l'enfant, plusieurs éléments entrent en jeu :

- Les toilettes sont séparées par une petite cloison.
- Nous nous efforçons d'être toujours dans une relation individuelle avec l'enfant lors du change. (Éviter de parler aux collègues, que les collègues et parents passent au-dessus de l'enfant qui est en train de se faire changer...).
- Aucun mot dévalorisant ne sera employé lors des échanges entre l'adulte et l'enfant.
- Nous proposerons systématiquement à l'enfant de changer sa couche par des paroles simples mais adressées directement à lui « Veux-tu que je change ta couche ? ».
- L'équipe vérifiera si l'enfant a fait une selle à l'abri des regards de tous.
- Les stagiaires seront autorisés à effectuer leurs premiers changes accompagnés d'un membre de l'équipe

Les soins, la prévention et les protocoles médicaux

Il est important de maintenir l'enfant dans un état de confort et d'hygiène. Il sera donc changé en fonction de ses besoins et le personnel veillera au maintien de vêtements propres. Il est alors demandé à la famille de fournir un trousseau de change adapté à l'âge de l'enfant.

Nous utiliserons uniquement le gant, l'eau, le savon ou le liniment (à la demande des parents qui l'emmènent) pour effectuer le soin de l'enfant. Ce choix s'explique par rapport aux normes hypoallergéniques. Chaque gant et chaque serviette utilisés pour le change de l'enfant sera lavé à chaque utilisation.

Nous veillons à transmettre les règles d'hygiène en accompagnant les enfants dans les lavages des mains au lavabo après le passage aux toilettes.

Notre rôle est de prendre le relais des parents pour les soins spécifiques autorisés.

Le personnel prendra soin :

- D'appliquer une pommade adaptée à l'état du siège de

l'enfant (fourni par les parents)

- D'administrer un antipyrétique à l'enfant avec une ordonnance du médecin traitant à l'appui fourni à l'inscription de l'enfant dans l'établissement. Uniquement si la température excède 38,5 ou si l'enfant montre des signes douloureux.
- De s'assurer des délais des derniers médicaments reçus
- De poursuivre le traitement commencé à la maison, ordonnance à l'appui. Les prises du matin et du soir ne seront pas données à la MPE, elles sont de la responsabilité des parents. Nous conseillons d'ailleurs aux familles les antibiotiques en deux prises. La structure n'acceptant que les antibiotiques neufs et non reconstitués en dehors des locaux.
- De faire les soins d'hygiène du nez
- De transcrire tous les soins effectués aux collègues ainsi qu'aux familles lors des transmissions.

L'équipe veille à la santé de l'enfant par la prise de température en cas de doute et de comportements peu ordinaires.

L'infirmier(ère) (ou l'éducateur (trice) directeur(trice) en cas d'absence) sera prévenue en cas de premiers signes de maladie puis, en cas de problèmes estimés par ces derniers(ères), les parents seront informés afin de prévoir une visite chez leur médecin traitant.

En cas de maladie contagieuse et/ou si les professionnels(les) estiment que l'enfant va subir sa journée d'accueil collectivité, il sera demandé aux familles de garder l'enfant à la maison.

Les professionnels(les) sont en droit de refuser un enfant fiévreux à son arrivée le matin ou s'il présente des signes de maladies contagieuses nécessitant une éviction établie par le protocole médical de l'établissement (cf. : règlement de fonctionnement)

Les divers protocoles mis en place en collaboration avec le médecin de la structure sont en annexe du règlement de fonctionnement.

L'acquisition de la propreté

L'acquisition de la propreté est une préoccupation au cours de la deuxième année. Cette acquisition dépend de la maturité physiologique et psychologique de chaque enfant. Les parents restent initiateurs de cette démarche.

Dans cette étape, essentielle pour l'enfant et son parent, la collaboration parents/professionnels est à prendre en considération. L'enfant peut être « propre » à la maison et pas à la structure ou inversement. L'équipe doit créer une continuité entre la maison et la structure. Elle est attentive aux signes montrant que l'enfant a envie et qu'il se sent prêt. Si l'enfant souhaite aller aux toilettes, l'équipe le lui permet.

L'enfant peut se sentir prêt physiquement grâce à plusieurs éléments :

- Il sait marcher et peut donc se rendre SEUL aux toilettes.
- Il sait se déshabiller seul.
- Il sait monter et descendre les escaliers, ce qui veut dire qu'il a musclé ses sphincters (muscles anaux).
- Il sait parler et manifeste son désir d'aller aux toilettes.

Malgré toutes ces observations, certaines situations et éléments peuvent faire obstacle à l'acquisition de la propreté, il faut savoir les percevoir et les prendre en compte pour comprendre l'enfant. Des événements particuliers tel qu'un déménagement, l'arrivée d'une petite sœur ou d'un petit frère, un apprentissage trop précoce peuvent avoir des conséquences telles que cette étape devient difficile et peut être vécue comme un échec. Un travail de communication entre enfant/famille et professionnel(le) sera d'autant plus efficace pour comprendre l'enfant et l'accompagner au mieux dans son développement.

Nos pratiques au quotidien sont établies pour accompagner l'enfant et lui permettre de devenir autonome dans ses temps d'hygiène et d'intimité. L'enfant n'est pas stoppé dans ses démarches et toutes demandes de participations de sa part sont valorisées.

La place des parents

L'accueil et les transmissions de connaissances.

Les parents sont considérés comme les premiers éducateurs de leur(s) enfant(s). Il est donc primordial d'accorder une place importante aux échanges du matin et du soir entre professionnels(les) et parents pour apprendre à connaître l'enfant, ses habitudes et ses rituels. Au quotidien la transmission d'information autour et avec l'enfant est primordial. Chacun doit avoir une place dans cette relation à trois.

L'enfant accueilli ne peut être dissocié de ses parents. Les professionnels(les) sont là pour être à l'écoute et être capable d'apporter une aide, un soutien aux familles.

Il est important de mettre en place un système d'alliance entre l'équipe et les familles. Au quotidien, les relations commencent chaque matin ; la façon dont est conçu l'accueil est donc essentielle pour tous.

A chaque nouvelle arrivée (cf adaptation p.10), il apparaît primordial que chaque personne apprenne à se connaître : professionnels(les), parents et enfant. Les parents peuvent profiter de ce moment pour poser toutes leurs questions et transmettre toutes les informations qui leurs semblent appropriées pour permettre un accueil de qualité de leur enfant. Il est important que la parole circule de façon transparente afin de permettre à l'enfant de trouver sa place au sein de la structure en toute sécurité. C'est durant

cette période que les prémices de la future relation parents professionnels(les) se construisent.

Accorder une place aux parents c'est placer l'enfant au centre des relations entre ses parents et les personnes qui l'accueillent. La qualité de la séparation et de l'accueil des enfants au quotidien dépend de tous les partenaires qui doivent pouvoir éprouver une confiance réciproque.

L'importance est donc bien d'accorder une place à chaque adulte entourant l'enfant et de permettre à tous d'échanger sur l'éducation de l'enfant.

• Se retrouver chaque jour

L'accueil de chaque matin est différent chaque jour, en fonction de chaque famille et de ce qu'il s'est passé au domicile. L'enfant se sépare de ses parents et retrouve l'équipe ainsi que les autres enfants du groupe.

A l'arrivée, un temps est nécessaire afin que l'enfant retrouve ses repères dans le lieu de vie et auprès des personnes présentes. Un(e) professionnel(le) (si possible un(e) professionnel(le) habituel(le) de l'enfant) se libère afin de pouvoir établir un accueil personnel et individualisé et recueillir dans la feuille de transmission les informations importantes le concernant. L'importance de cette liaison permet à l'équipe de savoir ce qu'il s'est passé au domicile avant l'arrivée (la nuit, la veille : petites nouveautés, « chagrins », maladies...), mais permet également aux parents d'avoir un retour sur la vie de leur enfant au Multi Accueil : temps de partage, temps d'activités, anecdotes de la journée etc.

Durant cet instant, les parents sont invités à rentrer au sein de la salle de vie pour accompagner leur enfant dans le processus de séparation. Ainsi, chaque parent et enfant peuvent mettre en place un rituel qui leur permettra de mieux vivre cette séparation.

Pour le parent, cela peut être d'installer son bébé sur le tapis et de lui proposer un objet qu'il pourra trouver autour de lui.

Pour l'enfant, ce peut être un coucou à la fenêtre, un sourire pour dire au revoir, aller vers le groupe d'enfants déjà en plein jeu ou simplement se poser dans un espace pour observer qui est là et ce que fait chacun.

Chaque séparation sera clairement expliquée à l'enfant. Il est important de pouvoir mettre des mots sur les faits lors du départ d'un parent mais également sur les ressentis de l'enfant à ce moment particulier de la journée. Ainsi, l'enfant viendra chaque matin dans un sentiment de confiance, sachant que son (ses) parent(s) l'avertira (ont) à chaque départ.

Le soir, l'enfant a parfois besoin d'un peu de temps pour créer un lien entre les différents moments de sa vie (crèche/

maison) pour en assurer la continuité. L'enfant peut exprimer sa difficulté à passer d'un monde à l'autre, il est important de pouvoir lui laisser le temps des retrouvailles.

L'accueil du jeune enfant se fait en tenant compte de ses parents, de leurs convictions, de leurs valeurs, de leur culture... Les transmissions sont un outil de communication. Elles sont souvent orales lorsqu'elles s'échangent entre familles et professionnels. Elles regroupent un maximum d'informations permettant de répondre au plus près des besoins de l'enfant (humeur, état de santé, prise éventuelle de traitement, changement, rythme...) assurant ainsi la continuité de l'accueil à la crèche mais aussi à la maison. Toute information est essentielle pour assurer un accueil de qualité dans le respect de l'enfant.

Elles sont aussi un outil indispensable pour créer du lien. C'est à dire que toutes anecdotes sur l'enfant, ou ce qu'il a fait, ou ce qu'il a pu vivre, ressentir, subir... permet de créer le dialogue entre l'enfant lui même et l'adulte (parent ou professionnel). Cela donne une place à l'enfant dans la relation. Cela le valorise et lui donne de l'estime.

L'investissement des parents

La participation des parents à la vie de la structure d'accueil est très bénéfique pour l'épanouissement de l'enfant au sein de la structure, au quotidien. S'investir dans le lieu d'accueil collectif permet aux parents d'être partie prenante des moments intenses vécus par leur(s) enfant(s) en dehors de leur présence.

L'investissement des parents passe tout d'abord par le fait de rentrer au sein de la structure afin que chacun puisse se découvrir et échanger (parents, professionnels(les), enfant(s)). Les parents sont fortement invités à pénétrer au sein de la salle de vie de la structure, avec l'obligation de mettre des sur-chaussures pour une question d'hygiène (par rapport aux enfants se trouvant très souvent au sol pour se déplacer et/ou tout simplement jouer).

Accompagner leur enfant au sein de la structure leur permettra de connaître le lieu d'accueil et favorisera le climat de confiance avec leur enfant mais aussi avec les professionnels(les).

L'investissement passe également par les temps pris au quotidien dans les échanges parents/professionnels(les) mais aussi dans les moments vécus au sein du lieu entre parents et enfants. Il ne sera jamais refusé à un parent qui en manifeste le désir, de rester un peu avec son enfant dans la structure au moment de la séparation quotidienne. Le tout est, pour le parent et le (la) professionnel(le), de savoir doser ce moment et de l'expliquer à l'enfant, pour qu'il se prépare tout de même à la séparation proche de son parent. Le professionnel(le) présent(e) s'autorisera à mettre un terme à cet échange s'il observe que cela peut être trop long pour l'enfant et provoquer une émotion inattendue.

Il est important de multiplier les temps de partage entre l'enfant et ses parents au sein du Multi Accueil.

Les temps de rencontre

Des temps de rencontre et de réunions seront organisés en direction des familles :

- Moments festifs : fête de Noël, carnaval, fête des parents...
- La direction (Éducateur(rice) de jeunes enfants et infirmier(ère)) ainsi que le (la) psychologue sont disponibles également pour des temps d'échanges.
- Le café des parents qui a pour objectif de favoriser les échanges entre adultes
- Une réunion est proposée en début d'année, autour de certains thèmes avec l'intervention des professionnels(les) de la structure (psychologie, santé...) mais également pour expliquer le fonctionnement et l'organisation de la structure.

• **L'accueil des stagiaires**

Les stagiaires pourront être accueillis et admis sous contrat de stage avec les écoles de formation préparant aux métiers de la petite enfance ou dans le cadre de stage scolaire de sensibilisation aux métiers de la petite enfance, notamment :

- Les stages de découverte pour les élèves de troisième
- Aux diplômes d'état de puéricultrice, infirmière, éducatrice de jeunes enfants ;
- Aux diplômes professionnels d'auxiliaire de puériculture, d'aide soignant, au CAP Petite Enfance, au BEP Sanitaire et Social ou services aux personnes.

Cependant, une attention sera portée sur le nombre de stagiaires accueilli au sein du Multi Accueil. Nous nous efforcerons de ne pas accueillir plus d'un stagiaire par groupe d'âge des enfants et la durée minimale de stage sera d'une semaine.

Nous veillerons également à avoir des semaines de coupure, sans accueil de stagiaires, pour que l'équipe puisse avoir des moments plus calmes.

Un livret est distribué aux stagiaires et remplaçants accueillis afin de présenter le service, le projet éducatif, les valeurs et le positionnement attendu.

PARTIE 3 : LE PROJET D'ACCUEIL

Ce projet présente les prestations d'accueil proposées, précisant les durées et les rythmes d'accueil. Il détaille les dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique.

Il intègre une description des compétences professionnelles mobilisées, ainsi que des actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles et de formation, y compris, le cas échéant, par l'apprentissage.

Contexte

• Gestionnaire

Collectivité territoriale

Communauté de communes du Clermontois

9 rue Henri Breuil 60600 Clermont

Tél. : 03 44 50 85 00

• Equipement

Multi-accueil de type très grande crèche

Maison de la Petite Enfance du Clermontois

57 rue Wenceslas Couellier 60 600 CLERMONT

Tél. : 03.44.68.50.80

• Partenaires financiers et de fonctionnement

- La Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise

- Le Conseil Départemental de l'Oise

- La Mutualité Sociale et Agricole

Les accueils proposés

• L'accueil régulier = 60 enfants

L'accueil est régulier lorsque les besoins de l'enfant sont connus à l'avance et sont récurrents sans durée minimale imposée. Les enfants sont connus et inscrits dans la structure selon un contrat établi avec les parents sur la base d'un nombre d'heures réservées en fonction de leurs besoins. Selon le temps d'accueil sollicité, le comportement de l'enfant et afin de lui garantir une sécurité affective, le temps d'accueil pourra être revu avec la famille.

Pour ce type d'accueil, une mensualisation est appliquée ou un contrat mensuel si les besoins ne peuvent être anticipés sur plusieurs mois.

• L'accueil occasionnel = 5 enfants

L'accueil est occasionnel lorsque les besoins ne sont pas connus à l'avance ; ils sont ponctuels et non récurrents. L'enfant est déjà connu de l'établissement, il y est inscrit et l'a déjà fréquenté. L'enfant est accueilli pour une durée limitée, ne se renouvelant pas à un rythme prévisible à l'avance.

• L'accueil d'urgence

L'accueil d'urgence est prioritaire et renvoie à la notion de familles en situation d'urgence sociale dont l'accueil est sollicité par les services sociaux et/ou partenaires (tels que la Protection Maternelle Infantile, l'Aide Sociale à l'Enfance, un médecin, un juge des affaires familiales, ou autres instances...).

• L'accueil exceptionnel

L'accueil exceptionnel correspond au besoin immédiat ou proche, d'une famille se trouvant temporairement sans solution d'accueil ; par exemple en cas d'empêchement du mode d'accueil initiale (absence ou formation de la garde à domicile, assistante maternelle, absence de la garde dans la famille, hospitalisation d'un parent, ...).

Dans ces deux situations d'accueil « d'urgence ou exceptionnel », le besoin de la famille ne peut être anticipé. L'enfant n'a jamais fréquenté la structure. Les demandes seront étudiées et une réponse sera apportée en fonction des disponibilités de la structure. En cas d'impossibilité d'accueil au sein du multi-accueil, la demande de la famille sera orientée vers le Relais Petite Enfance afin d'être mis en relation avec l'accueil individuel.

L'établissement priorisera l'accueil d'urgence à l'accueil exceptionnel.

• L'accueil d'enfants en situation de handicap

Dans la limite de ses possibilités matérielles et humaines, et en partenariat avec d'autres professionnels, le multi-accueil peut offrir à l'enfant en situation de handicap ou atteint de maladie chronique : un projet d'accueil individualisé (PAI), centré sur l'enfant, ses besoins, ses potentiels, sa prise en charge ainsi que toutes actions ou éléments nécessaires à son accueil.

L'objectif est de bâtir un projet d'accueil pouvant s'adapter à chaque enfant.

Les modalités d'inscription

• Les modalités d'inscription

Le dossier de demande d'inscription en accueil régulier ou accueil occasionnel est téléchargeable sur le site de la Communauté de communes du Clermontois (www.pays-clermontois.fr). Le dossier complété est à remettre à la Communauté de communes ou à retourner sur la messagerie du guichet unique : guichet.unique@pays-clermontois.fr. Il sera enregistré à cette date de dépôt. La demande d'inscription ne vaut pas admission.

Des critères de priorité s'appliquent :

Habiter le Clermontois, Parent isolé, Situation de protection de l'enfance, Naissances multiples, Fratrie (lorsqu'un frère/une sœur est en cours d'accueil au moment de l'entrée de l'enfant concerné par la demande), Situation de handicap au sein du foyer, Parent étudiant, en insertion professionnelle et sociale.

• La commission d'attribution pour l'accueil régulier

Une commission petite enfance se tient annuellement, en avril/mai, pour les places d'accueil régulier à attribuer à

partir du mois de septembre de la même année. Le nombre de places libérées sur le multi-accueil varie chaque année et dépend d'une classification par tranches d'âge. En amont de cette commission, les familles, ayant formalisé une demande, sont contactées pour actualiser leur dossier. Le jour de la commission, un logiciel traite les demandes selon les critères de priorité nommés ci-dessus, selon les tranches d'âge et selon la date du dépôt du dossier.

• L'attribution pour l'accueil occasionnel

L'équipe de direction de l'établissement gère l'accueil occasionnel, après réception du dossier comme défini précédemment. Les critères de priorité s'appliquent également à l'accueil occasionnel. A situation égale, la date de dépôt de la demande sera retenue pour l'attribution.

• L'admission

L'admission de l'enfant puis son accueil s'effectuent conformément au présent règlement de fonctionnement et s'inscrivent dans le cadre du projet d'établissement.

L'admission définitive n'est acquise qu'après vérification des documents et des vaccins obligatoires, en vigueur au moment de l'entrée. La date du premier jour d'accueil est arrêtée conjointement par la directrice et le/les parents et/ou représentants légaux. Cette date constitue le point de départ de la participation financière de la famille.

• La capacité et l'âge des enfants accueillis

Le multi-accueil du Clermontois assure un accueil collectif, régulier, occasionnel et d'urgence ; pour 65 enfants âgés de 2 mois ½ jusqu'au début de la scolarité obligatoire à l'école maternelle et dans la limite des 4 ans. Un accueil jusqu'à 5 ans est envisageable et à étudier pour les enfants en situation de handicap en fonction des conditions d'accueil à mettre en place.

• La modulation d'accueil

Une modulation de la capacité d'accueil est établie en fonction des tranches horaires de la journée, en fonction des jours (le mercredi a une capacité inférieure aux autres jours de la semaine) et en fonction des périodes de vacances scolaires de la zone B.

Le descriptif de la modulation d'accueil, agréé par le Conseil Départemental de l'Oise est à disposition à l'entrée de l'établissement (porte documents).

• L'aménagement de l'amplitude

En cas d'absence imprévue du personnel accueillant les enfants et en cas d'impossibilité de répondre aux normes d'encadrement en vigueur : l'amplitude horaire d'accueil pourra être réduite et adaptée aux nombres/qualifications de professionnels en poste.

• L'accueil en surnombre et ses modalités

Dans le respect des taux d'encadrement définis par la législation en vigueur ; dans le respect des normes bâtimementaires (superficie par enfant) en vigueur et du projet éducatif appliqué par l'équipe :

Un accueil en surnombre est toléré à hauteur de 4 enfants supplémentaires. L'accueil en surnombre n'est pas systématique et reste de l'ordre de l'exceptionnel.

Il peut être lié à :

- Un créneau d'accueil supplémentaire d'une famille déjà accueillie qui sera étudié selon les paramètres décrits ci-dessus.
- Un accueil en urgence
- Un accueil occasionnel impactant un créneau horaire précis et dans la limite d'une demi-journée en surnombre.

Une vigilance sur le temps de sieste sera portée par l'équipe de direction afin de respecter le nombre d'enfants maximal autorisé dans les dortoirs.

Enfin cet accueil sera susceptible d'être annulé si les conditions ne sont pas réunies pour répondre en tout point à l'accueil de l'enfant.

Sous ces conditions, strictement, la capacité maximale d'accueil de la structure passera à 69 enfants ; sans dépasser un taux d'occupation hebdomadaire de 100%. La Protection Maternelle infantile (PMI) contrôle le respect de ces dispositions.

Les conditions et les modalités d'accueil

• Les jours et les horaires d'ouverture

L'établissement est ouvert du lundi au vendredi :

- De 7h30 à 18h30 pour l'accueil régulier
- De 8h30 à 17h30 pour l'accueil occasionnel

• Le lieu d'accueil

Les enfants sont répartis et accueillis en 3 espaces de vie en fonction de leur âge et période d'arrivée :

- Salle Verte : 15 enfants de 2 mois et demi à 1 an
- Salle Bleue et Salle Rose : 2 groupes de 25 enfants d'1 à 3 ans.

L'espace de vie de la journée, correspondant à l'espace dédié pour l'année scolaire.

• Les arrivées et les départs

- Le matin : les arrivées des enfants se font jusqu'à 10h30
- Le midi : les départs se font en dehors des temps de repas
- L'après-midi : les départs se font au lever de sieste ou après le goûter

- Le soir : les départs se font au plus tard à 18h20

Une fois sorti de la structure, le départ est considéré comme définitif pour la journée.

Il est demandé aux familles de respecter les horaires décrits ci-dessus ainsi que les horaires réservés.

En cas de contraintes personnelles, les horaires seront à revoir auprès de l'équipe de direction et à adapter selon les possibilités de l'établissement, en tenant compte des notions d'assurance et d'encadrement au regard de la législation en vigueur.

Dès que les parents/accompagnants ont récupéré l'enfant, leur responsabilité est engagée vis-à-vis de l'enfant.

L'enfant ne peut être remis qu'aux parents qui détiennent l'autorité parentale ou personnes mentionnées dans le document d'autorisations (avec coordonnées à jour). Une pièce d'identité sera demandée si la personne (parent ou accompagnant) n'est pas connue du service.

Aucun enfant ne sera accueilli ou rendu à une personne mineure ; sauf si ce mineur est le parent de l'enfant et selon un entretien préalable avec la direction de la structure pour convenir des conditions.

Il est demandé à ce que l'adulte qui dépose ou récupère l'enfant prenne le temps des transmissions auprès de l'équipe.

Aucun enfant ne peut être accueilli avant l'ouverture et ne peut rester dans la structure au-delà de la fermeture. Dans la situation où une personne ne viendrait pas récupérer l'enfant, le professionnel responsable présent, reste auprès de l'enfant et entreprend les démarches suivantes : appel à la famille, aux personnes autorisées à venir récupérer l'enfant et enfin appel à la gendarmerie, pour qu'un dispositif de recherches supplémentaires soient engagées.

• Le pointage

Les arrivées et les départs des enfants sont à enregistrer par les familles et/ou accompagnants sur les tablettes tactiles, situées dans la section. Un code, correspondant au jour et mois de naissance de l'enfant accueilli, sera confié à la famille.

En cas d'oubli de pointage, l'heure d'arrivée et/ou de départ facturée correspondra à l'amplitude horaire de la structure (7h30 / 18h30).

• Les périodes de fermeture

Le détail des fermetures de l'année en cours est annexé au règlement de fonctionnement. Chaque année, l'actualisation est téléchargeable sur le site du Pays du Clermontois www.pays-clermontois.fr ; consultable sous format papier à l'accueil et afficher dans le hall de l'établissement.

• Les absences

Toute absence doit être indiquée à l'établissement le plus tôt et avant 9h.

Les congés pris en cours d'année et les jours d'absence prévisibles devront être signalés dans le respect des délais de prévenance précisés au présent règlement.

• La tarification

La tarification applicable à la famille est déterminée à l'admission de l'enfant et fait l'objet d'une révision annuelle (généralement en début d'année civile ou à la demande de la CNAF) ou à chaque changement de situation familiale et/ou professionnelle qui s'apprécie suite à la déclaration faite à la CAF et le cas échéant à la mise à jour CDAP. Le tarif demandé aux parents est calculé sur une base horaire.

La participation de la famille couvre la prise en charge de l'enfant pendant son temps de présence dans la structure, y compris les repas et les soins d'hygiène.

Une majoration de 20% est appliquée sur le tarif horaire pour les familles hors Clermontois.

• Le barème national des participations familiales

Il est établi par la CNAF et est appliqué à toutes les familles qui confient régulièrement ou occasionnellement leur enfant. Le taux d'effort appliqué, dans la limite d'un plancher et d'un plafond fixé annuellement, à chaque famille dépend du nombre d'enfants à charge.

Le calcul du tarif horaire consiste à appliquer ce taux d'effort aux ressources mensuelles des parents.

Exemple de calcul : un couple au Smic avec des ressources annuelles à 27 600 € et 2 enfants à charge en crèche collective $(27\,600 \times \text{taux d'effort } 0.0516\%) / 12 \text{ mois} = 1.18 \text{ € / heure}$

D'autres simulations peuvent être réalisées par les familles sur le site www.mon-enfant.fr

A noter : la présence d'un enfant en situation de handicap (bénéficiaire de l'AEEH) à charge de la famille – même si ce n'est pas lui qui est accueilli au sein de la structure – permet d'appliquer le taux d'effort immédiatement inférieur. La mesure s'applique autant de fois qu'il y a d'enfants à charge et en situation de handicap dans le foyer.

Le barème s'applique à l'ensemble des familles à l'exception des situations suivantes :

- un plancher de ressources est à retenir pour le calcul des participations familiales dans les cas suivants :

1. Familles ayant des ressources nulles ou inférieures au montant plancher ;
2. Enfants placés en famille d'accueil au titre de l'aide sociale à l'enfance ;

- 3. Pour l'accueil d'urgence
- 4. Personnes non allocataires, ne disposant ni d'avis d'imposition, ni de fiches de salaire
 - Le barème s'applique jusqu'à hauteur d'un plafond de ressources par mois
 - Les parents qui ne fournissent pas leurs revenus se voient appliquer le tarif plafond.

• Les familles sous le régime agricole

La même tarification est appliquée pour les familles dépendant du régime agricole. Sur présentation des justificatifs de ressources, une fiche récapitulative du calcul du tarif horaire sera communiquée par l'établissement et à retourner signée par la famille. Ce document sera présenté en cas de contrôle de la CAF.

Les prestations

• Les fournitures

La structure fournit les produits d'hygiène, les couches et les repas aux familles.

Des produits de soin et d'hygiène adaptés aux tout-petits, avec des composants issus en partie de l'agriculture biologique et tant que possible avec un label écologique sont utilisés pour l'hygiène et soin des enfants.

La structure fournit les repas en proposant le lait infantile 1^{er} et 2^{ème} âge de la marque GALLIA puis un repas adapté dès que la diversité alimentaire est mise en place par les parents. Si les familles utilisent une autre marque ou un lait spécifique (anti-reflux par exemple, lait de riz...), le lait sera à fournir par les parents. Les biberons sont également sollicités pour les plus-petits afin de permettre une continuité avec le matériel connu à la maison.

• Les prestataires extérieurs = les marchés publics

- Les repas :

Un prestataire extérieur cuisine les repas sur place chaque jour, pour l'ensemble des enfants accueillis et répond au cahier des charges fixé par la Communauté de communes. Les diverses textures (morceaux, moulinés, mixés), régimes et/ou allergies sont prises en considération par la structure et seront à évoquer lors du premier entretien avec la direction.

Les menus sont élaborés et équilibrés par un chef de secteur, le chef cuisinier de la structure, la diététicienne et l'équipe du multi-accueil.

- L'entretien des locaux :

Un prestataire a en charge l'entretien des locaux, du mobilier et assimilé à des fréquences définies en fonction des tâches sollicitées. La répartition est régulée lors de réunions d'échanges et un contrôle régulier est entrepris.

- L'entretien du linge :

Un prestataire gère l'entretien du linge utilisé par la structure. Une relève et un dépôt ont lieu trois fois par semaine.

L'accueil d'enfants à besoins spécifiques

Le rôle des professionnels est important pour ces enfants afin de participer à l'évaluation de leur situation et mieux les accompagner dans leurs parcours de vie.

• Dispositions prises pour l'accueil d'enfant atteint d'un handicap ou d'une maladie chronique

La Maison de la Petite Enfance doit permettre aux enfants de s'ouvrir à la différence. C'est à l'ensemble de l'équipe du multi-accueil de s'adapter et d'envisager un moyen d'accueillir de façon cohérente un enfant étant en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique.

Le multi accueil peut, dans la limite de ses possibilités matérielles et en partenariat avec d'autres professionnels, offrir à l'enfant présentant une maladie chronique, un handicap moteur ou mental, un projet d'accueil individualisé, centré sur l'enfant, ses besoins, ses potentiels.

Dans cette hypothèse, c'est au moment de la préinscription de l'enfant que sont évalués ses besoins, la charge de travail supplémentaire occasionnée par le handicap et sont envisagés les différents liens avec d'autres professionnels de la santé.

Après ce bilan et après l'avis du médecin de la Maison de la Petite Enfance et du référent accueil santé et inclusif, les candidatures sont soumises à la commission d'attribution des places.

L'équipe de direction doit accompagner le personnel qui a pris en charge l'enfant, en l'aidant à vaincre son appréhension et en analysant la situation avec lui.

Comme pour tous les enfants, les modalités d'accueil doivent être envisagées au cas par cas, et la séparation progressive de l'enfant de son milieu habituel de vie, soigneusement préparée avec les parents.

Les conditions devront être bien réfléchies pour permettre à cet accueil d'être réussi :

1. Choix du moment d'accueil
2. Préparation de l'accueil dans la structure
3. Compétences des équipes et disponibilités
4. Modulation du rythme d'accueil
5. Adaptation des espaces, du mobilier
6. Aide extérieure mobilisée selon le type de maladie ou

d'handicap

L'accueil de cet enfant sera donc celui de tout enfant dans le souci de respecter son individualité (heures de sommeil, repas) et l'équilibre du groupe.

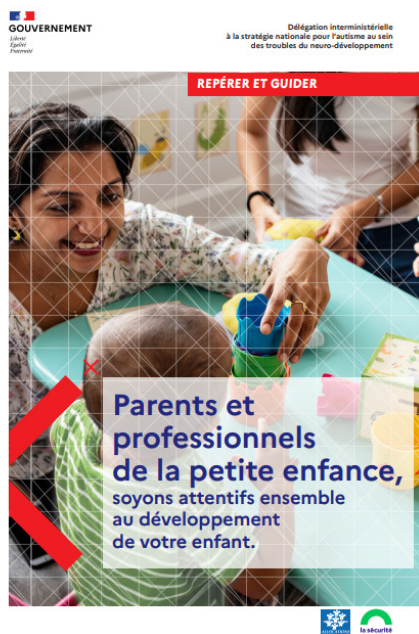
Lors de l'admission, l'équipe tiendra compte des besoins spécifiques et offrira un accueil adapté à l'enfant et à sa famille. Un contrat d'accueil sera établi en précisant les conditions d'admission.

• **Projet d'Accueil Individualisé**

Un PAI peut être mis en place sur demande et après avis du médecin traitant de la famille, du médecin référent, du RSAI et de la responsable de l'établissement. Après accord de ces parties, l'équipe prendra connaissance du PAI et l'appliquera en cas de nécessité. Les dispositifs à appliquer seront en amont transmis par le RSAI aux équipes et un temps de formation pourra être dédié au PAI.

• **Le livret « parents et professionnels de la petite enfance – repérer et guider »**

En cours d'accueil, des interrogations peuvent être soulevées quant à la prise en charge de l'enfant, à des comportements observés ou à son développement. Les professionnels et les parents disposeront alors d'un outil initié par le gouvernement :



Un livret pour repérer et guider

- A compléter ensemble, parents et professionnels
- Renseigner les observations relevées au domicile et sur le lieu d'accueil
- Il ne permet pas de poser un diagnostic
- Orienter vers un professionnel compétent

• **Les partenariats ressources**

Afin de répondre à ces accueils en tenant compte de toutes les besoins et les particularités, les équipes s'engagent à faire appel à des partenaires ressources, tels que :

- Le Centre Ressources Enfance et Handicap - ADSEAO

51 rue du Moulin 60000 TILLE / 03.44.06.04.04



Le Centre Ressources Petite Enfance & Handicap est un projet expérimental mis en œuvre par l'ADSEAO, Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de l'Oise.

Ce centre a pour vocation de proposer un accompagnement personnalisé aux parents qui en feraient la demande, afin de les soutenir dans cette nouvelle réalité qui s'impose à eux. Cet accompagnement trouve sa place en amont des dispositifs sociaux et médico-sociaux existants sur le territoire, dès la sortie de la maternité par exemple.

L'objectif souhaité est que l'enfant bénéficie d'une prise en charge précoce et adaptée, si possible dans des structures de droits communs, afin de favoriser comme tout autre enfant, l'éveil et la socialisation.

Pour les professionnels de l'EAJE : il s'agit d'un réel appui favorisant l'inclusion de l'enfant à besoins particuliers, par une sensibilisation et un accompagnement des équipes ainsi que par le prêt de maies pédagogiques.

La plaquette d'information est mise à disposition à l'entrée ainsi que dans les bureaux.

- Le Centre Rabelais à Agnetz

577, rue de la Croix Verte Les Sables de Ramécourt 60600 AGNETZ / 03 44 68 28 30

Le centre Rabelais « Langage et Intégration » est le seul établissement médico-social pour enfant sourd du département de l'Oise. Il accueille les enfants sourds et

malentendants, et des enfants présentant un trouble sévère du langage de l'Oise pour lesquels une prise en charge spécialisée est indiquée (MDPH). Ce service comporte un S.E.S.S.A.D. (Servie d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile) ainsi qu'un Institut Médico-Educatif (I.M.E.).

Sa mission est de mettre en œuvre toute action destinée à favoriser l'épanouissement des personnes atteintes de troubles de l'audition et/ou de troubles spécifiques du langage et assurer leur intégration dans les différents domaines de la vie ».

- Le Centre Médico-Psycho-Pédagogique de Clermont (CMPP)

13 bis, rue Victor Hugo 60600 CLERMONT / 03 44 50 08 20

Le CMPP de Clermont est un établissement médico-social : lieu de consultation, d'écoute, de prévention, de diagnostic et de soins pour les enfants et les adolescents, âgés de 0 à 20 ans, qui présentent des difficultés dans leur développement, leur comportement, leurs apprentissages et plus généralement qui sont en souffrance dans leur vie psychique. Le projet de l'enfant est élaboré avec la famille et parfois en complément d'autres prises en charge (libérale, sanitaire, médico-sociale).

C'est un lieu libre d'accès et non sectorisé.

Les Objectifs du service :

- L'accompagnement des enfants, des adolescents et des familles en individuel ou en groupe,
- La précocité du diagnostic et de la prise en charge,
- L'approche pluridisciplinaire des difficultés de l'enfant dans sa globalité,
- Le partenariat avec l'ensemble des professionnels qui interviennent auprès de l'enfant et de sa famille.

- Le Centre d'Action Médico-sociale Précoce (CAMSP) / Au Centre Hospitalier de Beauvais

Le Centres d'Action Médico-sociale Précoce (CAMSP) a pour mission de dépister et de proposer une cure ambulatoire et une rééducation pour des enfants présentant des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux. Ils accueillent des enfants de 0 à 6 ans et sont souvent installés dans les locaux des centres hospitaliers ou dans d'autres centres accueillant de jeunes enfants. Les CAMSP peuvent être polyvalents ou spécialisés dans l'accompagnement d'enfants présentant le même type de handicap.

Les parents qui envisagent l'admission de leur enfant au CAMSP, peuvent prendre contact directement avec la structure.

Le CAMSP propose les services suivants :

- Le dépistage précoce des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux
- La cure ambulatoire et la rééducation des enfants qui présentent des déficiences sensorielles, motrices ou mentales
- La mise en place d'actions préventives spécialisées

- Une guidance des familles dans les soins et l'éducation spécialisée requise par l'état de l'enfant au cours des consultations ou à domicile.

L'objectif est de favoriser l'adaptation sociale et éducative de l'enfant, en lien avec les parents.

L'encadrement de la structure et des enfants

Le multi-accueil du Clermontois répond à la législation en vigueur quant au nombre d'agents et aux qualifications requises pour le fonctionnement complet de l'établissement :

• Les dispositions légales d'encadrement appliquées

- 1 professionnel pour 5 enfants non marcheurs
- 1 professionnel pour 8 enfants marcheurs
- Respect de l'article 2324-42 du Code de la Santé Publique : l'effectif moyen annuel du personnel de l'établissement chargé de l'encadrement des enfants est constitué de manière à respecter les proportions suivantes en équivalent temps plein :
 - Pour 40% au moins de l'effectif, des personnes titulaires du diplôme d'Etat de puériculture, des éducateurs de jeunes enfants diplômés d'Etat, des auxiliaires de puériculture diplômés, des infirmiers diplômés d'Etat ou des psychomotriciens diplômés d'Etat ;
 - Pour 60% au plus de l'effectif, des titulaires ayant une qualification définie par arrêté du ministre chargé de la famille, qui doivent justifier d'une expérience ou bénéficier d'un accompagnement défini par le même arrêté
- 2 professionnels d'ouverture ou de fermeture dont au moins un avec une qualification IDE, EJE, AP

L'ensemble du personnel est soumis aux principes d'obligation de réserve et de secret professionnel.

• L'équipe de direction

La direction de l'établissement est confiée à une éducatrice de jeunes enfants, diplômée d'Etat représentant 1 équivalent temps plein (100%).

La directrice a délégation du Président pour :

- Assurer la responsabilité humaine, administrative et financière de la structure
- Rendre compte du fonctionnement de la structure à la coordinatrice et au gestionnaire
- Participer à l'élaboration du projet d'établissement et du règlement de fonctionnement
- Veiller à l'actualisation et la mise en œuvre des documents, protocoles et normes d'hygiène
- Organiser et garantir un accueil de qualité des enfants et des familles
- Encadrer et animer une équipe pluridisciplinaire

- Organiser la circulation de l'information au sein de l'équipe
- Collaborer avec les partenaires extérieurs, services extérieurs et services de la Collectivité
- Assurer le premier entretien avec les familles et gérer la répartition dans les groupes
- Garantir l'intégration des familles à la vie de l'établissement

Elle est tenue de signaler sans délai au Président du conseil Départemental de l'Oise de tout incident survenu durant l'accueil d'un enfant qui lui a été confié ayant entraîné l'hospitalisation de ce dernier ou sa prise en charge par des équipes de secours extérieures à l'établissement ou tout décès.

La direction adjointe de l'établissement est confiée à une infirmière, diplômée d'Etat, représentant un quasi-équivalent temps plein (99.95% adjointe + 0.05% Référent Santé et Accueil Inclusif) et dont les missions sont ainsi détaillées :

- Assurer l'organisation et l'encadrement des équipes en lien avec la directrice et la coordinatrice
- Suivre l'état de présence du personnel, gérer les remplacements, les heures supplémentaires et récupérations
- Suivre quotidiennement les entrées et les sorties, les plannings d'accueil des enfants
- Développer les moyens de prévention, d'éducation et de promotion de la santé de l'enfant
- Être le référent sante accueil inclusif dont les missions sont décrites p....., en lien avec le Docteur référent de l'établissement,
- Autoriser l'administration de médicaments dans le respect des protocoles établis
- Evaluer le développement psychomoteur et psychoaffectif des enfants et accompagner une orientation si besoin
- Initier et développer une logique de projet auprès de l'équipe en lien avec les éducatrices de jeunes enfants
- Contrôler les stocks, réaliser les bons de commande pour tout matériel d'intendance de la MPE et faire valider par la directrice qui engage la dépense
- Gérer les inscriptions et le suivi des enfants occasionnels
- Garantir l'intégration des familles à la vie de l'établissement

• Le personnel en charge de l'encadrement des enfants

Les éducatrices de jeunes enfants : 2 ETP (2x100%)

- Travail collaboratif entre équipe de direction et équipe pluridisciplinaire
- Être responsable du suivi et de la réactualisation du projet éducatif et de sa mise en œuvre
- Initier et développer une logique de projet auprès de l'équipe
- Être référent éducatif auprès des équipes et accompagner la création de microprojets en déclinaison du projet éducatif
- Organiser des échanges de pratiques professionnelles

- Participer à la mutualisation des espaces et du matériel (EAJE/RPE)
- Être le moteur de l'équipe par son dynamisme, sa créativité et son attitude professionnelle
- Identifier les besoins de l'enfant et apporter une réponse ou réflexion adaptée
- Accompagner les familles dans l'aspect éducatif de la prise en charge de leur enfant
- Veiller à la sécurité et bien être de chaque enfant
- Assurer un rôle de prévention pour dépistage précoce d'éventuelles difficultés de l'enfant

Les auxiliaires de puériculture et professionnels titulaires du CAP Petite-Enfance : 14 Equivalents temps plein (ETP) répartis de façon égale sur l'une et l'autre qualification.

Lorsque les agents bénéficient d'un temps partiel d'activité de droit ou autorisé, des agents remplaçants (à qualification égale tant que possible) prennent le relais sur les missions décrites ci-dessous :

- Participer à l'élaboration et au suivi du projet éducatif et d'établissement
- Assurer la prise en charge des enfants au niveau de leur éveil, de leur sécurité et de leur bien être
- Penser l'aménagement des espaces en fonction des besoins des enfants
- Accueillir l'enfant et sa famille et assurer les transmissions
- Travailler en concertation avec les autres membres de l'équipe
- Mettre en application les microprojets en réponse au projet éducatif
- Veiller au respect des protocoles
- Participer activement aux réunions d'équipe et temps d'analyse de pratiques
- Administrer du paracétamol en cas de besoin à l'enfant et après avis de la hiérarchie ou RSAI
- Pour les AP uniquement : Administrer dans le respect du protocole en vigueur et de la prescription médicale tout traitement nécessaire à l'enfant, après avis de la hiérarchie ou RSAI

• Le personnel en gestion technique, administrative et financière

L'agent technique : 1 ETP (100%)

- Participer au confort des enfants accueillis et à leur bien être par l'entretien du linge, le repassage, la couture et l'acheminement du linge dans les sections
- Assurer la préparation de la salle à manger pour les repas des enfants, le service et l'entretien après le repas
- Assurer la plonge-vaisselle
- Mettre en application les réglementations en vigueur et protocoles d'hygiène et d'entretien des locaux

Les agents à l'accueil : 1.8 ETP (100% + 80%)

- Gérer l'accueil physique et téléphonique du public
- Orienter vers le service concerné
- Enregistrer et éditer les contrats du multi-accueil
- Gérer le courrier administratif et électronique du multi-accueil, du parapheur, en collaboration avec la directrice
- Assurer la régie : facturation, encaissement, portail famille

Le comptable :

- Tenir à jour le budget analytique
- Aider à l'élaboration des budgets prévisionnels et comptes de résultats
- Déclarer les données financières à la CAF

• Le personnel vacataire**Un psychologue clinicien : 104 heures / an dont 24h au moins dédié à l'analyse de pratiques**

- Soutenir et accompagner l'équipe de professionnelles
- Participer à la réflexion éducative et à la mise en application du projet éducatif
- Observer les pratiques et animer les réunions d'analyse des pratiques
- Observer les groupes d'enfants et contribuer à leur épanouissement
- Recevoir et être à l'écoute des familles (proposition d'entretien sur rendez-vous)
- Participer à l'intégration des familles à la vie de la structure

Un médecin : interventions selon les besoins et en concertation

- Coordonner son travail avec la responsable de la crèche et référent santé accueil inclusif
- Contribuer à garantir la santé, la sécurité et l'épanouissement des enfants
- Veiller à l'application des mesures préventives d'hygiène générale, des mesures à prendre en cas de maladies contagieuses, d'épidémies ou autres situations dangereuses pour la santé des enfants
- Assurer les visites d'admission des enfants de moins de 4 mois
- Participer à l'intégration des enfants en situation de handicap ou avec problème de santé nécessitant la mise en place d'un PAI
- Etre partie prenante des objectifs de l'institution et co-animer si besoin les réunions du personnel et des parents
- Participer à la formation continue du personnel
- Assurer les actions d'éducation et de promotion de la santé

• Le référent santé et accueil inclusif (RSAI) : infirmière diplômée d'Etat ayant une expérience significative auprès des jeunes enfants en EAJE avec interventions à hauteur de 50h/an.

Les interventions du médecin référent s'inscriront également dans les missions du RSAI en complément de l'infirmière.

« Les missions du référent santé et accueil inclusif :

- 1°) Informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de l'établissement ou du service en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique
- 2°) Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles prévus au II de l'article R. 2324-30 (urgence, épidémie, soins, maltraitance, sorties)

3°) Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins dans l'établissement

4°) Veiller à la mise en place de toutes mesures, nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière

5°) Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement ou du service dans la compréhension et la mise en œuvre du projet d'accueil individualisé (PAI) élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille

6°) Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que les parents puissent être associés à ces actions

7°) Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes mentionné à l'article L. 226-3 du CASF relatif à la protection des mineurs en danger et recueil des informations préoccupantes, en coordination avec le responsable, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations

8°) Contribuer, en concertation avec le responsable, à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement prévus au II de l'article R 2324-30 du présent code et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe

9°) Procéder, lorsqu'il est nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des parents, à son initiative ou à la demande de la direction de l'établissement, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale

10°) Délivrer, lorsqu'il est médecin, le certificat médical attestant de l'absence pour l'enfant de toute contre-indication à l'accueil en collectivité prévu au 1° du I de l'article R 2324-39-1.

Dans le cas contraire, le certificat médical doit être établi par le médecin traitant ou celui de la structure quel que soit l'âge de l'enfant (ou éventuellement par le médecin PMI) »

• Les autres professionnels de santé

D'autres professionnels de santé ou partenariats pourraient être sollicités en fonction des situations d'accueil rencontrées. Ces interventions seront alors étudiées en concertation, entre tous les acteurs.

Ce dispositif ne peut être considéré comme acquis, tant différents paramètres organisationnels, humains, et matériels sont à considérer.

• Les stagiaires

Des stagiaires sont accueillis tout au long de l'année dans

les différents espaces de vie des enfants ou auprès de l'équipe de direction. Les candidatures sont étudiées en fonction des disponibilités au sein de la structure. Après une phase d'observation, l'élève pourra intervenir sur des tâches bien définies et sera toujours accompagner d'un ou de plusieurs professionnel(s) en charge du suivi de l'acquisition de savoir-faire et savoir-être. En aucun cas les stagiaires ne sont comptés dans l'effectif du personnel et ne peuvent remplacer un titulaire absent.

• Les partenariats (Liste non exhaustive)

L'ouverture vers le monde extérieur se concrétise avec des projets transversaux :

- Entre services de la Communauté de communes du Clermontois tels que l'Ecole de musique du Clermontois ; le CAL ;
- Auprès des services municipaux, tels que les bibliothèques à Clermont ; l'Ecole des Sables (classe passerelle)
- Avec les partenaires financiers et de fonctionnement tels que la Protection Maternelle Infantile ; la Caisse des Allocations Familiales et la Mutuelle Sociale Agricole.

La professionnalisation des équipes

• La formation continue

La formation initiale des professionnelles constitue le point de départ de leur vocation.

Toutefois, il est nécessaire de l'enrichir, de l'approfondir et de le réactualiser, tout au long de leur carrière.

La formation continue peut répondre aux différents besoins :

- formations obligatoires comme les premiers secours, l'hygiène alimentaire, gestes et postures
- formations individuelles après l'entretien annuel
- formations en lien avec le projet éducatif en cours, permettant le partage des acquis et une évolution des pratiques.

En tant qu'agent de la fonction publique territoriale (FPT), les formations sont en grandes majorité réalisées via le Centre National de la FPT (CNFPT).

• Les réunions et accompagnement des équipes

La qualité de l'accueil est liée à la formation du personnel, au projet de l'équipe et à leurs conditions de travail. Le temps de travail inclura les temps de concertation et d'échange avec l'équipe. La dynamique du projet mobilise l'équipe, renouvelle l'intérêt pour le travail. Les échanges entre professionnelles se feront à partir de l'expérience de chacune, des connaissances et des valeurs.

Les réunions d'équipe se fait à plusieurs niveaux :

- Entre la direction et l'équipe pour permettre une communication efficace (1 fois/semaine)
- Avec un psychologue : réunions d'échange des pratiques

professionnelles

- En sous-groupes : travail autour du projet éducatif
- Réunions de coordination (EAJE+RPE)

Le règlement interne des agents fixe les conditions de travail et les règles de vie des salariés de la Communauté de communes du Clermontois.

• Les journées pédagogiques

Deux journées pédagogiques ont lieu chaque année et rassemblent l'ensemble du personnel de la petite enfance du Clermontois. Au préalable, des thématiques sont remontées par les équipes ou soulevées par les responsables des structures. Des intervenants sont sollicités ou une gestion interne est réalisée pour y répondre.

Ces journées sont riches, variées et attendues de la part des professionnelles, tant elles sont sources de prise de recul sur les pratiques, de découvertes et d'approfondissement de concepts. C'est un réel outil pour l'acquisition de compétences et le partage pluridisciplinaire.

www.pays-clermontois.fr

COORDONNÉES

Communauté de communes du Clermontois

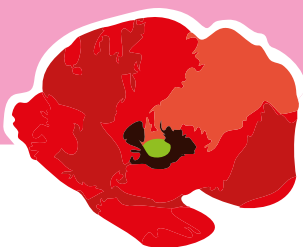
> **9 rue Henri Breuil - 60600 Clermont**

du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

> **Tél. 03 44 50 85 00**

accueil@pays-clermontois.fr



LES COMMUNES DU CLERMONTOIS

**Agnetz / Breuil-le-Sec / Breuil-le-Vert / Bury
Cambonne-les-Clermont / Catenoy / Clermont
Erquery / Etouy / Fitz-James / Fouilleuse / Lamécourt
Maimbeville / Mouy / Neuilly-sous-Clermont / Nointel
Rémécourt / Saint Aubin-sous-Erquery**